Le Lien des Chercheurs Cévenols

font vive

Octobre - Décembre 2019
N° 199 - 7 €

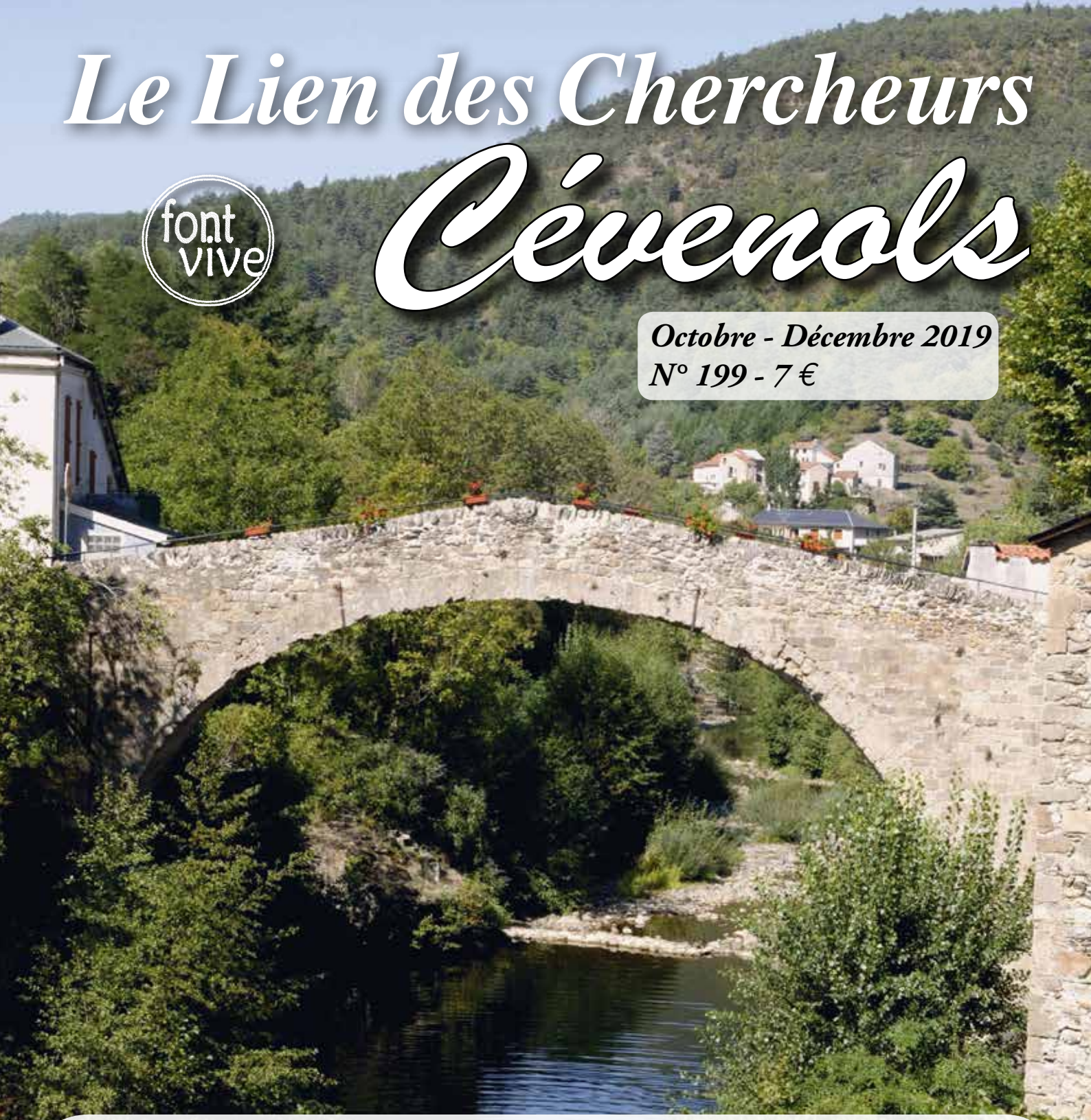

Mariage de deux nouveaux catholiques en 1708 à St-Jean-du-Bruel sur fond de procès familial et de menace de confiscation de biens de « fugitifs », Henri Teisserenc
Chamborigaud, le communard Rieutord sort du brouillard, Jean-Louis Attard
« Les Fous de Dieu », une étape dans la vie politique de Jean-Pierre Chabrol, ou comment l'histoire cévenole fait irruption dans son existence, Marie-Lucy Dumas
À Fraissinet-de-Fourques en 1793, le maire n'aime ni les arbres de la liberté, ni le curé constitutionnel, Jacques Atger et Marie Clément [du Bac]
Le poète avézol Laurent Cabanis (1785-1862), Madeleine Souche

Sommaire

- **In memoriam Yannick Chassin du Guerny,** p. 3
- **Mariage de deux nouveaux catholiques en 1708 à St-Jean-du-Bruel sur fond de procès familial et de menace de confiscation de biens de « fugitifs » ,** p. 4
- **Chamborigaud, le communard Rieutord sort du brouillard,** p. 11
- **« Les Fous de Dieu », une étape dans la vie politique de Jean-Pierre Chabrol, ou comment l'histoire cévenole fait irruption dans son existence,** p. 16
- **À Fraissinet-de-Fourques en 1793 Le maire n'aime ni les arbres de la liberté, ni le curé constitutionnel,** p. 23
- **On trouve de tout chez les notaires,** p. 26
- **Le poète avézol Laurent Cabanis (1785-1862),** p. 27
- **À lire, à consulter,** p. 31
- **Nous avons reçu,** p. 31

Photo de couverture : *Le pont vieux à Saint-Jean-du-Bruel*
Photo Marie-Thérèse Genin.

LIEN DES CHERCHEURS CÉVENOLS
L.C.C. - FONT-VIVE
(Association créée en 1961)
Siège social : 3, Grand Rue
30450 Génolhac
Fondateurs :
Jean Pellet († en 1990),
Pierre Richard († en 1968),
Jean-François Breton († en 1985)
Présidents honoraires
Pierre A. Clément († en 2014)
Yannick Chassin du Guerny († en 2019)

Bureau :
Présidente : Marie-Lucy Dumas
Vice-Présidents : Marinette Mazoyer et Michel Wienin
Secrétaire : Marinette Mazoyer
Responsable de la communication : Cécile Coustès
Trésorier : Frédéric Boyer
Chargé des hors série : Robert Laganier

Conseil d'administration :
Bernard Atger, Jean-Louis Borrelly, Richard Bousiges, Frédéric Boyer, Cécile Coustès, Marie-Lucy Dumas, Bernard de Fréminville, Robert Laganier, Dominique Lemaitre, Brigitte Mathieu- Jaffuel, Marinette Mazoyer, Jean-Gabriel Pieters, Pierre Rolland, Madeleine Souche, Henri Teisserenc, Michel Wienin.

Comité de rédaction :
Bernard Atger, Christine Atger, Marie-Lucy Dumas, Bernard de Fréminville, Jean-Gabriel Pieters, Marinette Mazoyer, Pierre Rolland, Pauline Roux, Madeleine Souche, Michel Wienin, Brigitte Mathieu-Jaffuel.

Rédactrice en chef :
Brigitte Mathieu-Jaffuel,
b.mathieu.jaffuel@gmail.com

Conseil scientifique :
Patrick Cabanel, Gérard Caillat, Philippe Charreyre, Jean-Bernard Elzière, Nicolas Faucherre, Catherine Gay-Petit, Rémi Noël, Jean-François Pastre, Olivier Poujol, Daniel Travier.

Courrier postal :
L.C.C. Font-Vive,
3, Grand Rue, 30450 Génolhac
Courriel : contact@cevenols.fr
Téléphone : 07 81 88 88 36
Site Internet : http://www.cevenols.fr

Publication trimestrielle éditée par L.C.C.-Font Vive, Infographie Sébastien Chenaud.

La reproduction des articles, dessins, cartes, photographies est interdite, sauf accord de la Rédaction et de l'auteur.

Directrice de la publication :
Marie-Lucy Dumas
C. P. P. A. P. : n° 1110 G 80144 -
ISSN : 0335-6264
Imprimé par groupe SOCOM 63 avenue Jean Chaptal 30340 Méjannes-les-Alès
Dépôt légal : à parution

Tarifs
Adhésion seule : 10 €
Adhésion de soutien : 20 €
Abonnement sans adhésion : 24 €
Abonnement + adhésion : 30 €

Chèque bancaire ou postal - Règlement :
- de préférence par virement (IBAN : FR23 2004 1010 0902 0001 4C03 012 - à la banque postale, compte n°2000 14 C Montpellier)
- sinon par chèque à l'ordre de « L.C.C. – Font Vive » à adresser au trésorier : Frédéric BOYER, 38 impasse Croix de Régnier, 13004 MARSEILLE

Publication des articles.
Les textes seront publiés après sélection du comité de lecture sous forme d'éditions électroniques (site internet et/ou cdrom) et papier. L'envoi d'une proposition d'article pour publication implique l'acceptation tacite des conditions suivantes : les auteurs cèdent à l'association Le Lien des Chercheurs Cévenols le droit exclusif de publier, diffuser et vendre leurs textes sur tout support.
Les textes doivent être originaux et ne peuvent faire l'objet d'une autre publication sans autorisation de l'auteur et du Lien des Chercheurs Cévenols.

À noter dans vos agendas

Dans le cadre du 50e anniversaire du Parc national des Cévennes et dans le but de faire connaitre le Centre de documentation et d'archives de Génolhac, L.C.C. organise toute l'année 2019-2020 une permanence mensuelle dans ce centre :
- jeudi 10 octobre de 14h à 16h
- jeudi 14 novembre de 14h à 16h
- jeudi 9 janvier de 14h à 16h

(les dates pouvant évoluer, reportez vous au site www.cevenols.fr)
Vous pourrez alors : rencontrer d'autres adhérents, venir poser des questions, faire de la recherche, travailler à plusieurs sur un article…
Pour venir à Génolhac quoi de mieux que de prendre le train ? L'aller venant d'Alès vous fait arriver à 13h35 et le retour peut avoir lieu à 16h27 ou 18h. Beaucoup de trains sont à 1 euro.

In memoriam

Yannick Chassin du Guerny

Par Marie-Lucy Dumas

Yannick Chassin du Guerny a été président du Lien des Chercheurs Cévenols de 1991 à 1998, avec comme secrétaire de rédaction Pierre A. Clément. Il a collaboré plus particulièrement avec Jean Pellet, Adrienne Durand-Tullou et Jean-Bernard Elzière. Il était président d'honneur du Lien.

On lui doit les hors-série suivants de notre revue :

HS 05 – « État des sources généalogiques des Archives du Gard », en 1979, mis à jour en 2001,
HS 06 – « Sommaire des titres du Mas Aribal »,
HS 46 – « Inventaire des Archives de l'Évêché d'Uzès en 1578 », par Yannick Chassin du Guerny et Jean Pellet, 1996,
HS 48 – « État des maisons et moulins dans la Viguerie du Vigan au XVIe siècle » 1998,
HS 50 – « La famille du Caylar en Bas-Languedoc et le maréchal de Toiras », (communication faite à la Société d'Archéologie de Béziers, novembre 1998), 2000.

Il a été aussi l'auteur de nombreux articles dans notre revue :
N° 68 : Un prix-fait de peinture pour N.-D. de Bonahuc au début du XVe siècle, [inédit découvert par Y. Chassin du Guerny].
N° 70 : Prix-fait d'un retable à Anduze, deuxième moitié du XVe siècle, [Communiqué par Y. Chassin du Guerny et traduit par J. Pellet].
N° 79 : Fiefs et juridictions dans le Comté d'Alès, d'après les hommages au maréchal Boucicaut.
N° 80 : avec Jean Pellet : Lièves ou listes de tenanciers dans les hommages I. par Johan Ferrand et II. par Peyre de Collias au maréchal Boucicaut, comte d'Alès.
N° 81 : Compte consulaire d'Anduze au temps de la campagne de Rohan en Cévennes.
N° 86 : Une marquise cévenole à vendre …
N° 91 : Portrait inédit du dernier prieur de Goudargues.
N° 94 : A. Durand-Tullou et Y. Chassin du Guerny : Les enseignements tirés des propriétés de la famille Clerguemort.
N° 100 : J. Pellet et Y. Chassin du Guerny : Les châteaux et fiefs du comté d'Alais au début du XVesiècle, d'après les hommages et dénombrements faits à Boucicaut.
N° 108 : État des moulins et maisons en Cévennes au XVIe siècle, Arrigas, Rogues.
N° 109 : L'instruction à Lanuéjols au début du XVIIe siècle ; État des moulins et maisons en Cévennes au XVIe siècle : Saint-Bresson/ Saint-Brès d'Hierle, Saint-Pierre de Reven.
N° 110 : État des moulins et maisons en Cévennes au XVIe siècle : Valleraugue.
N° 116 : Création d'une école pour les habitants du mas d'Estelle, paroisse d'Arrigas en 1688 [texte recueilli par Y. Chassin du Guerny].
N° 122 : Abjurations reçues par l'abbé de Malbosc [Communiqué par Y. Chassin du Guerny].

Cet homme a consacré son existence à la recherche et aux archives. Au regard des délais de bouclage de la revue et de l'annonce récente du décès de Yannick Chassin du Guerny, nous n'avons pas pu ici insérer les éléments de sa biographie. Nous le retrouverons au cours de l'année 2020. Vous constaterez qu'il a eu l'immense générosité d'offrir ses recherches à toutes et à tous. Vous les retrouvez sur internet grâce au lien suivant : https://fr.geneawiki.com/index.php/Fonds_Chassin_du_Guerny

Mariage de deux nouveaux catholiques en 1708 à St-Jean-du-Bruel

sur fond de procès familial et de menace de confiscation de biens de « fugitifs »

par Henri Teisserenc

Absorbé par sa profession d'avocat, qui, à partir de Montpellier, l'avait amené à se tenir éloigné de sa ville natale de Saint-Jean-du-Bruel (parfois désignée en ce temps St-Jean-de-Roquefeuil), allant à plusieurs reprises traiter des affaires importantes jusqu'à Lyon et dans la Bresse[1], Charles Grongnet ne s'était guère occupé des biens que son père François Julien avait laissés en héritage, à sa mort survenue le 14 juillet 1694, à la suite d'un malaise survenu alors qu'il surveillait la fenaison au lieu-dit les Prés, à la sortie de Saint-Jean-du-Bruel vers la montée du château d'Algues ; alors âgé de 18 ans, il était encore mineur.

François avait préparé sa succession par un testament olographe déposé le 24 février 1692, par lequel il faisait de son épouse son héritière universelle, à charge pour elle de rendre l'héritage à leurs enfants, soit à leur majorité, soit plus tard à sa guise[2].

Nous savons qu'après son veuvage, Anne Julien, fille du pasteur Charles Grongnet et de la Fuye, s'était trouvée seule avec sept enfants de 5 à 18 ans à charge, Charles étant l'aîné. Elle s'était fait aider, pour cette gestion, par son frère, le médecin montpelliérain, Hercule Grongnet. Mais Hercule avait dû partir dans la précipitation et définitivement pour s'installer à Amsterdam auprès de ses deux fils Charles II et Joachim, tous deux engagés dans le négoce maritime international et dans le maniement de l'argent, en Europe et jusqu'aux Iles Canaries[3]. Après la participation d'un de ses neveux, qu'il avait innocemment reçu chez lui, au complot dit des Enfants de Dieu, ayant eu une forte prémonition de la sévérité de la répression engagée par les autorités de l'Intendance, il s'était décidé à partir sans demander son reste, ce qu'il fit au tout début de 1706.

Anne Grongnet-Julien semble alors avoir perdu tout contact avec ce frère si attentionné et si proche, à moins qu'elle n'ait volontairement limité ou cessé ses relations épistolaires, pour éviter qu'on ne la soupçonne d'être « religionnaire » et de compromettre ainsi tous les efforts qu'elle faisait afin d' assurer le meilleur avenir à ses enfants. Elle se retrouva alors seule en charge de la gestion du patrimoine familial. En novembre 1706, elle écrit à son autre frère, Jean Grongnet, officier militaire en pension à l'Hôtel des Invalides à Paris et détaché pour assurer un commandement de garde à Valognes en basse Normandie, pour l'alerter de ce que leurs biens hérités de leurs parents et de leurs grands-parents en hautes Cévennes, à Saint-Germain-de-Calberte, pourraient péricliter ou échoir en des mains étrangères si leurs droits de propriété n'étaient pas affirmés et défendus et si leur gestion n'était pas assurée comme il se devrait, afin d'en obtenir régulièrement les fruits. Elle s'enquiert aussi auprès de lui de l'héritage qui pourrait lui échoir, ou à ses enfants, de sa cousine très fortunée, Françoise Montini de La Fuye, fille adoptive de son oncle François de La Fuye, en son vivant homme d'affaires internationales avant de devenir l'un des intendants du Prince de Condé[4].

Ce que nous savons des quelques sources documentaires qui nous sont parvenues attestent pour Anne Grongnet-Julien d'une indéniable volonté de gérer au mieux les affaires patrimoniales. Son long veuvage, l'absence prolongée de son fils aîné, en qui elle avait très tôt placé sa pleine confiance, malgré la vive attirance qu'il éprouvait pour l'église catholique romaine, l'amenèrent à agir seule,

1 Archives Départementales de l'Aveyron, Fonds Julien de Lasalle, J 77, non folioté.

2 Testament olographe du 24 février 1692, qui ne semble pas avoir été conservé, mais qui est cité et analysé par Charles Julien dans un acte d'assignation du 3 janvier 1708 conservé aux Archives Départementales du Gard, fonds Donnedieu de Vabres, 82 J 28.

3 Teisserenc, Henri, *Les Familles de La Fuye et Grongnet, pasteurs et marchands, aux temps de l'Edit de Nantes et de sa révocation*. Editions du Lien des Chercheurs Cévenols, 30-Génolhac, n° hors-série, 2015.

4 Voir note 1.

certes au début avec l'assistance de son frère Hercule ; puis, peut-être finit-elle par prendre goût à l'exercice solitaire des responsabilités patrimoniales. Rien en tout cas ne pouvait lui faire penser qu'un grave différend allait l'opposer, certes brièvement, mais de façon virulente à ce fils dont elle avait perçu très tôt qu'il avait une très forte solidité de compétence dans les affaires, et de caractère pour les mener rondement.

° ° °

Ce fils aîné, qui avait été souvent absent et avait laissé agir sa mère sans chercher à regarder de près aux affaires qu'elle traitait, décide de convoler en justes noces avec une demoiselle du pays, Gentille Saltet, d'une famille réformée de Saint-Jean-du-Bruel, fort peu soumise aux devoirs religieux imposés par le pouvoir royal, semblable socialement et religieusement à la sienne, et animée d'une volonté bien affirmée d'élévation sociale. Charles semble partager les mêmes ambitions et vouloir, à 34 ans, s'imposer dans la vie publique de Saint-Jean-du-Bruel, où il exercera la fonction municipale de premier consul. Y a-t-il un lien entre tout cela et le conflit très vif qui va éclater avec sa mère ? C'est plus que probable. En effet, Charles constate que le testament dressé par son père en 1692 est juridiquement mal fondé et qu'à son décès, Anne n'a pas fait faire d'inventaire ; de plus trois de ses frères sont à l'étranger pour cause de religion et déclarés fugitifs. Les patrimoines de François Julien et d'Anne Grongnet sont confondus si bien que l'on ne peut établir les droits légitimes des héritiers de François. Charles veut passer un contrat de mariage avec sa future, mais il ne peut le faire sans avoir tiré cette affaire au clair. Or, sa mère ne parait pas disposée à remettre les comptes à plat, à moins, plus probablement, que cela ne la dépasse.

Voilà donc le contexte qui amène Charles, quelques jours seulement avant de passer contrat de mariage avec ladite Gentille, à mettre en œuvre toutes ses compétences juridiques reconnues pour régler cette affaire familiale une fois pour toutes, quitte à s'imposer avec autorité à sa mère par une attaque juridique rapide et à s'emparer de la direction des affaires familiales. Il dénonce certaines décisions prises par sa mère depuis le décès de son mari, décisions qui avaient pu conduire à diminuer le capital du patrimoine ; elle s'en défend en disant que les revenus disponibles n'avaient pas suffi à l'éducation des enfants. Charles n'ayant pas fait valoir ses droits, elle avait agi en femme de tête, prenant goût de toute évidence à jouer le rôle de chef de famille avec autorité. Cela arrangeait manifestement son fils dont l'ambition, à la fin de ses études de doctorat en droit, avait été de traiter des affaires d'une toute autre importance que celles que l'on pouvait ordinairement traiter dans la bourgade de Saint-Jean-du-Bruel et alentours.

Charles n'a cure de tout cela. Il analyse froidement la forme et le fond du testament laissé par son père. Il en anéantit la valeur juridique à l'aide d'un argument imparable : le testament a été dressé sans la présence de témoins. Sur le fond, il retient que sa mère se devait, en sa qualité d'héritière universelle désignée, solder sa gestion et en rendre compte à Charles à sa majorité ; ce qu'elle n'avait pas fait. Elle avait continué à gérer cet héritage sans en référer à son fils ; c'est du moins ce que celui-ci prétend et qu'il lui reproche.

° ° °

Mais le fond de l'affaire dépasse ce classique conflit familial. Le testament olographe laissé par son père prévoyait l'attribution d'un capital de 1200 livres tournois à chacun des trois frères de Charles, protestants fugitifs en Angleterre : François, Pierre et Étienne. L'État royal était fondé à confisquer les parts d'héritage leur revenant. Charles voulut gêner, voire empêcher légalement la saisie et la confiscation de ces parts. Il lui fallait donc trouver un moyen de droit pour anéantir le testament.

La crainte d'une saisie, suivie d'une confiscation des parts d'héritages des trois frères fugitifs était fondée. En juin 1700, Anne Grongnet-Julien ne fut-elle pas sommée, par un « placet » de l'administration des finances du Royaume, de payer une taxe de 5% du montant de l'héritage de François et de Pierre Julien ? Ceci au prétexte qu'elle ne « *s'acquitte pas des devoirs de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine* », soit 1200 livres, multipliées par 2 parts au taux de 5%, soit 120 livres. La sommation est maintenue malgré une attestation de bonne catholicité signée par « Jean Henry Comeyras prêtre et curé de Saint-Jean-du-Bruel au Marquisat de Roquefeuil diocèze de Vabres » en juillet 1700 : « *… dam(oisell)e de Grongnet veuve du Sr Francois Julien dud St Jean avec toute sa famille quy luy Reste aupréz d'elle font tres bien leur devoir merittant par leur bonne conduitte le Temoignage que nous pouvons leur en donner avec l'assurance que lad dam(oisel)le nous donne de voulloir faire et faire faire le devoir de veritables catholiques a la plus grande gloire de Dieu et d'en Remplir tous*

les devoirs avec son assistance, a sad famille »[5]. Nous sommes en 1700, au début de l'interminable et ruineuse Guerre de Succession d'Espagne ; le fisc royal a besoin d'argent !

Au moment de se marier et de préalablement signer un contrat de mariage, Charles Julien, qui avait toutes ces menaces en mémoire, constate le vice de forme rédhibitoire du testament de son père et décide de s'en servir comme d'une parade juridique préventive à de telles menaces de l'administration royale en en faisant reconnaître la nullité juridique. En bons juristes, Charles et son futur beau-père savaient que, pour recadrer le tout, la forme juridiquement la plus solide (ne dit-on pas que « la forme est le temple du droit » !) était de procéder par une contestation judiciaire officielle, à laquelle on mettrait aussitôt un terme définitif par une transaction, laquelle constitue loi entre les parties, conformément au droit hérité du droit romain qui sera repris dans notre Code civil « napoléonien ».

Le 3 janvier 1708 Charles dépose une « *Requeste en Exploit d'assigna(ti)on […] Contre Demle Anne de Grongnet veusve de François Julien* ». L'argument juridique mis en avant par Charles est que « *feu Sr François Julien son pere par son testam(en)t olografe du 24e fevrier 1692, auroit institué son heritiere universelle Dle Anne de Grongnet sa femme et mere du Supp(lian)t a charge de rendre son entiere heredité au Supp(lian)t leur fils ainé ; et quoique l'institu(ti)on de lad dle de Grongnet se trouve nulle de droit comme estant faite dans un testam(en)t olografe non signé d'aucun temoin qui ne peût servir et valoir qu'entre les enfans du testateur, et non de lad dle de Grongnet ni d'aucune autre personne etrangere, qui ne peuvent pas recevoir aucuns legats ni autre chose par pareils testamts, comme il est constant en droit et par les arrests du Parlem(en)t ; Neantmoins lad dle de Grongnet n'auroit pas resté de s'emparer des biens de sondit mary, joui d'iceux depuis le decez d'icluy arrivé le 14e Juillet 1694, et exigé les meillieures debtes de lad heredité et vendeu du bien fonds et plus specieux, et refusé encore d'en faire delaissem(en)t, et donner compte des fruits, et des autres choses qu'elle a retiré de lad heredité, a cause de quoy le Supp(lian)t nommé heritier par son pere par le susd testam(en)t vaudroit en acceptant lad heredité par benefice d'inventaire et sans confusion de ses biens avec ceux de son pere, et sans prejudice de ce qui luy peut estre deu sur icelle de son chef ou comme ayant droit d'autres, voudroit demander devant vous la maintenue, en la susd qualité d'heritier par benefice d'inventaire, de tous et chacuns les biens, noms rois (?) droits, ayant apartenu a sond pere avec restitu(ti)on des fruits tant contre tous posse(sse)urs desd biens depuis l'indue occupation que contre lad dlle de Grongnet sa mere depuis le decez de son pere, et des sommes par elle exigées des biens du feu Sr Julien…* »[6]. Cette assignation est signifiée le jour même à Anne Grongnet-Julien par un huissier en résidence à Millau.

En réponse, sa mère dit avoir pris avis d'avocats après la signification de son assignation par son fils, reconnaît la nullité de son « institution » d'héritière universelle par feu son mari. Elle reconnaît en conséquence que son fils Charles est « *le seul héritier [universel] de sond pere, qu'ainsy elle ne reffuze point de luy faire delaissement des biens de lad heredité* ». Elle plaide la bonne foi, s'étant crue bien instituée l'héritière des biens de son mari « *et en droit de jouyr autant qu'il luy autoit plu des biens* » de son mari. Quant à la « *restitution des fruitz* » de l'héritage, elle reconnaît la devoir comme une conséquence juridique de la nullité de sa charge d'héritière universelle, mais l'estime compensée par des dépenses de première nécessité : « *son habit et année de deuil* », « *nourritures, habitz et entretien de ses enfantts* », « *payemens de taxes, capitta(ti)ons, censives, intherests de debtes passif(?) mesme de sa dot et augment et autres charges ordinaires et extraordinaires desd biens, cultures annuelles et repara(ti)ons faites ausd biens, qui absorbent non seulement les fruitz desd biens, mais encore les sommes qu'elle a peu (pu) exiger … et en outre qu'ayant emprunté six cens livres du feu Sr Paul de Latour dud St Jean pour payer pareille somme deue par led feu Sr Julien aud feu Sr Francois Laboissiere bourgeois dud St Jean de laquelle elle est encore obligée et a d'autres creanciers de sond mary envers lesquelz led Sr Julien doit la faire estre quitte* ».

Charles n'est pas pleinement satisfait par cette réponse. Il réplique que « *la valeur desd fruitz, rantes et revenus des biens de sond feu pere estoit bien plus considerable de lad heredité, Sur quoy lad Dle de Grongnet repliquand disoit que quoy que led Sr Julien eut resté long temps hors de la mai-*

5 Voir note 1.

6 Archives Départementales du Gard, fonds Donnedieu de Vabres, 82 J 28 ; tous les faits relatés entre le 3 et le 23 janvier 1708 sont donnés dans les documents originaux de ce carton d'archives non foliotées ; l'un des documents est intitulé « Tranzation passée d'entre demlle Anne de Grongnet veuve de St Francois Julien bourgeois et Me Charles Grongnet avocat au Parlement, tous habittans du lieu de St Jean de Roquefeuil ».

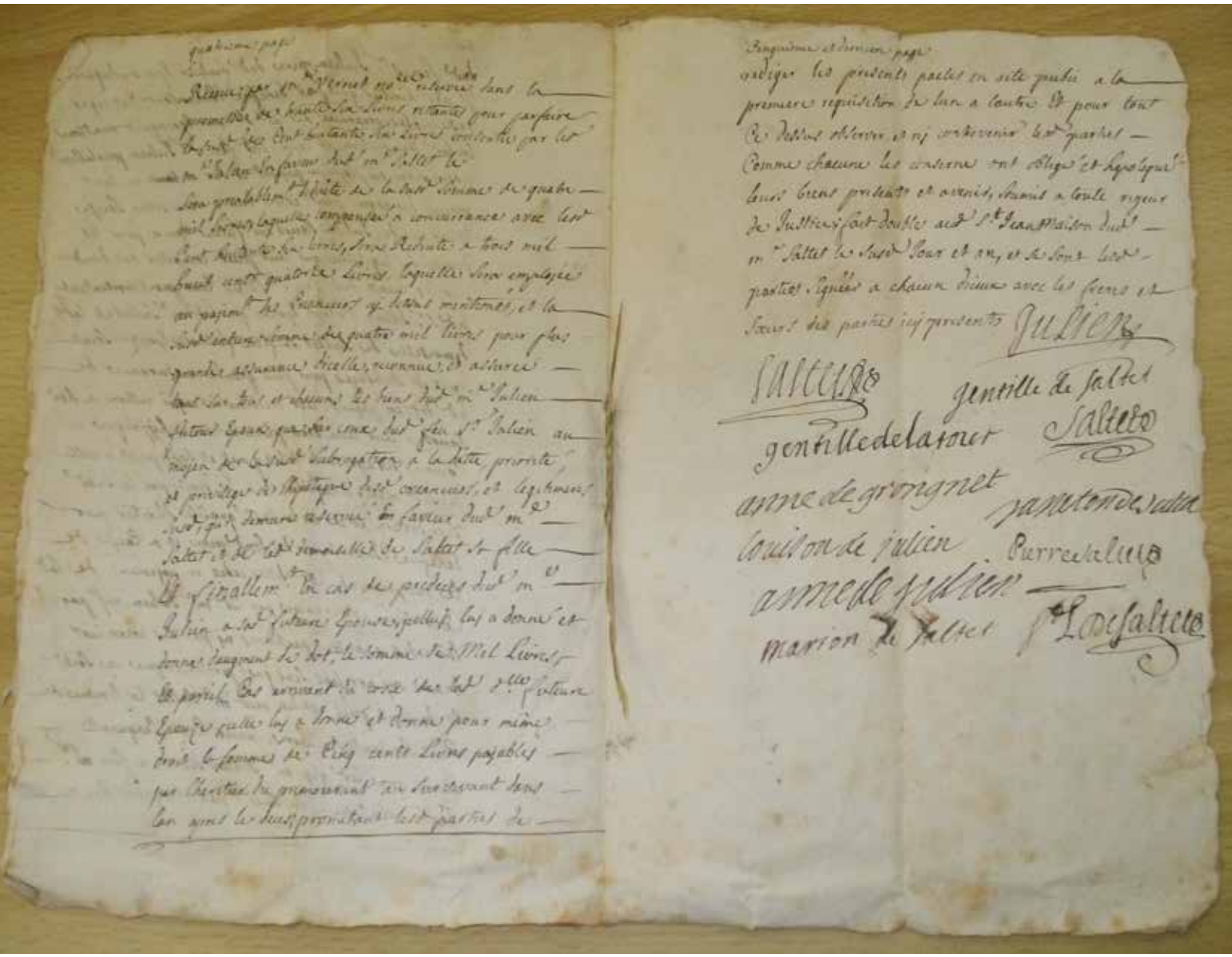

Dernière page du « Pacte de Mariage » de Charles Julien et Gentille Saltet

son employé aux affaires d'autruy et que ses autres enfans eussent resté en apprentissage Et hors du Royaume Et ses filles en de vizittes chez des parans Les rentes des biens de son mary estoint si petites que pour soûtenir la despence de sa maison elle a esté obligé d'exiger plusieurs debtes de sond mary». En clair elle dut réaliser une partie du capital pour assurer le quotidien !

Il assigne donc sa mère en abus de gestion des biens de l'héritage de François Julien ; constatant que les dernières volontés de son père n'avaient pas été écrites devant témoins, il dénonce imparablement leur nullité juridique pour vice de forme et conteste subséquemment les dépenses, comme celles consistant en abandon de capital, faites par sa mère après son veuvage ; celle-ci se défend en excipant à juste titre de la nécessité de faire vivre la famille, mais aussi de l'augment de capital auquel elle a droit par le prédécès de son mari.

Le 9 janvier, les deux parties signent devant notaire un accord de transaction. Toute transaction commence par l'exposé des griefs que les deux contractants se reprochent l'un l'autre. L'acte commence donc par l'exposé des motifs qui ont amené Charles Julien à assigner sa mère : la nullité de son état d'héritière universelle générant pour Anne Grongnet-Julien la conséquence qu'elle se serait « emparée » des biens de son mari décédé et en aurait joui abusivement. C'est tout aussi abusivement qu'elle aurait « *vendu des effetz et biens fondz de lad heredité* » ; de plus elle aurait « *prins soin de cacher toujours a sond fils afin de ce perpetuer*

dans la jouissance desd biens ». Elle lui aurait caché le testament et il n'en aurait eu connaissance que « depuis peu ». Il prétend aussi que sa mère a fait obstruction à ses demandes, par « *reffus … de lui abandonner les biens en entiere heredité de sond pere…* ». L'acte se poursuit par les justifications avancées par Anne : c'est de bonne foi qu'elle se croyait héritière universelle ; les revenus des biens laissés par son mari étant insuffisants, si elle dut se résoudre à entamer le capital de l'héritage, c'est dans la juste limite de ce qui était nécessaire à l'exploitation des biens fonciers et à l'éducation des enfants. L'acte se termine par l'accord intervenu sur la base de la reconnaissance par les deux parties que les prétentions de Charles se trouvent compensées par les droits d'Anne.

Deux jours plus tard, le 11 janvier, sont signés sous seing privé des « pactes de mariage » entre Charles Julien et Gentille Saltet. Le 22, ce contrat est « rédigé en acte public » et enregistré officiellement. Et le 23 est béni le mariage entre les deux jeunes époux.

En 1710, deux ans avant sa mort, Anne Grongnet-Julien écrivait : « *Par bonheur Charles apaise toutes choses. Je ne doute point de sa foi, bien qu'il m'apparaisse souvent assez plein de préjugés que son éducation catholique et ses fréquentations de deça lui ont fait admettre depuis plusieurs années. Ma belle fille Gentille est en tout point semblable d'opinion à Anne* (sa fille pleinement acquise au calvinisme) *et bien que contraintes de suivre la RCAR* (Religion Catholique Apostolique et Romaine) *elles ont l'une et l'autre le sens de la parole de Dieu. Elles gardent chacune, en bonne et sûre cachette, un livre de nos psaumes. Je leur ai montré les plus beaux, ceux que mon père (Charles Grongnet) aimoit chanter et qu'il a continué à chanter jusqu'à ce qu'il décède aux Pays Bas* »[7].

Après le mariage de son fils, Anne Grongnet-Julien cessa toute activité de gestion patrimoniale et vécut dans l'anonymat à Saint-Jean-du-Bruel jusqu'à sa mort en 1712.

7 Voir note 1.

Note d'Anne Julien, fille de François Julien et d'Anne Grongnet

« *La Planquette*[1] *25 mars 1712*

J'ai grand deuil de la perte de ma mère. Mon père est mort il y a vingt ans et nous voici seuls avec ma sœur[2] *et mon frère Charles. Ma belle-sœur Gentille (née Saltet) est bien bonne pour moi.*

Une lettre arrivée des Pays Bas nous dit que mon oncle Hercule Grongnet[3] *est bien malade et qu'il a du souci de ses affaires de Montpellier, encore sous séquestre pour […]. Il reçut quelques lettres de mon oncle du Fossat, qui est bien âgé maintenant. Il est pensionné du Roy en son hôtel des Invalides*[4]*, à Paris et n'a plus de commandement dans les provinces. Il a pu jusqu'à ce jour intervenir pour nous auprès de l'administration des séquestres, car nous n'avons point encore recouvré les terres de mes grand parents de La Fuye*[5] *à Saint Germain de Calberte, et cette métairie du Fossat dont mon oncle Grongnet porte le nom.*

J'ai eu par le même porteur une lettre de Genève, postée par un ami sûr qui contenoit des nouvelles de mes frères et de mes deux oncles Grongnet, qui sont à Londres. Leur état n'est point facile, comme pour tous ceux de la religion réformée, car on dispute maintenant aux ministres français leur présence dans les temples où ils prêchoient. Ceux de l'église établie veulent les faire rentrer dans le sein de leur secte, prétextant que leur roi Henri le huitième en avoit ainsi décidé lors de la réforme qu'il fit, il y a fort longtemps. Mon oncle François en est bien misérable[6] *et son fils unique ne semble point avoir tout son sens*[7]*. Je ne les connaitrai sans doute*

1 Quartier et, aujourd'hui, rue de Saint-Jean-du-Bruel.

2 Louise, née en 1682, est donc encore en vie.

3 Médecin à Montpellier, parti précipitamment aux Pays-Bas en 1706, peut-être pour avoir hébergé son neveu Devilla, revenu d'Angleterre pour fomenter un complot et « rompu vif » à Nîmes en avril 1705.

4 Jean Grongnet, dit Sieur du Fossat, métairie au nord-est de Saint-Germain-de-Calberte acquise par André de La Fuye, son grand-père pasteur de cette bourgade.

5 Sa grand-mère de La Fuye épouse de Charles Grongnet, à moins que ce ne soit ses arrière-grand parents, André de la Fuye et Gabrielle Liquier.

6 Son grand-oncle ; peut-on en déduire que François aurait refusé d'entrer dans l'église établie, l'église anglicane, et qu'en conséquence, n'ayant pas d'emploi religieux fixe, il serait « bien misérable » ; confirmation est donnée de cet état par les archives anglaises étudiées par Marion Jonhson dans sa biographie de Stephen Grongnet.

7 Anne sait que Francis Grongnet dit Vigot est mort en 1708, « fils

jamais : ma mère avoit espéré, encore, à la veille de sa mort, qu'un accord seroit possible, mais le Roy se montre inflexible et cruel[8]. Mais de cela Dieu ne lui épargne point les épreuves.

Mon oncle Etienne est ministre au temple de la Savoie[9] et sa famille irait bien[10]. L'un et l'autre[11], comme mon frère[12], étant désormais sujets de Sa Majesté de Bretagne[13] devraient en recevoir quelque facilité.

Mon plus jeune frère[14] a maintenant un deuxième enfant[15] : j'ai pu faire tenir cette nouvelle, à Montpellier, à la famille Dubourdieu, qui était depuis de longues années sans nouvelle de leur sœur[16] [...]. Son père M. Dubourdieu[17], ministre réfugié à Londres avancé en âge, ne prêche plus la parole de Dieu. Il s'en remet à son fils qui a fait quelques études nouvelles en Bretagne et parlerait maintenant la langue anglaise ».

unique » signifiant « fils unique survivant » ; son testament est aux Archives Nationales de Grande-Bretagne. Les archives anglaises confirment qu'Isaac est « lunatic » ; nous apprenons qu'il est fils unique, fait en contradiction avec ce que nous disent les sources.

8 Après la mort de Louis XIV en 1715, la Régence confirmera en 1723 la révocation de l'Edit de Nantes, emportant ainsi le dernier espoir que les protestants avaient pu garder de son rétablissement ou, du moins, d'un assouplissement de ses règles d'interdiction de la RPR.

9 S'agit-il de son grand-oncle Etienne Grongnet ? Son oncle Etienne Julien était marchand et avait sous-émigré en Hollande. Etrange remarque car Etienne est prêtre anglican de la paroisse d'Ockbrook dans le Comté de Derby depuis 1694 ; serait-ce une confusion provenant des offices occasionnels que François son frère était amené à assurer ? Cependant François serait ministre dans des églises françaises qui n'avaient pas passé d'accord avec l'Eglise anglicane.

10 Il semble se confirmer qu'elle fait confusion avec François ; elle ne semble pas se souvenir que ses deux frères François et Pierre Julien avaient été reçus par leur oncle Stephen à Ockbrook en 1698, ni que celui-ci vit avec sa femme Suzanna sans avoir eu d'enfant d'elle.

11 Etienne et François Grongnet.

12 François Julien ; l'emploi de ce singulier peut vouloir dire qu'Etienne Julien est déjà passé en Hollande et que Pierre Julien serait décédé.

13 Depuis 1709.

14 Étonnante remarque car François, le seul à s'être marié, est l'aîné des quatre frères émigrés ; là encore il faut comprendre « mon plus jeune frère survivant » à Londres.

15 Information intéressante, car l'on n'a encore trouvé aucune trace de descendants Julien en Grande-Bretagne.

16 Après le départ de leur père Jean en Angleterre, Anne et Elisabeth, ses sœurs, sont restées à Montpellier; elles ont été placées dans une famille Dumemy, anciens catholiques et dans un couvent des Ursulines. Elisabeth épousa à Montpellier un certain Mallet, maître de musique à la Cathédrale, puis aux États de Languedoc. Anne resta célibataire.

17 Après le départ de leur père Jean en Angleterre, Anne et Elisabeth, ses sœurs, sont restées à Montpellier; elles ont été placées dans une famille Dumemy, anciens catholiques et dans un couvent des Ursulines. Elisabeth épousa à Montpellier un certain Mallet, maître de musique à la Cathédrale, puis aux Etats de Languedoc. Anne resta célibataire.

Façade, côté rue de la maison de la famille de Charles Julien « à la Planquette » (aujourd'hui rue de la Planquette à St-Jean-du-Bruel), désignée ainsi parce que dans son prolongement se trouvait une simple planche en bois arrimée à la rive avec une chaîne. Elle a sans doute précédé un simple pont en bois puis en pierre sur un capricieux ruisseau affluent de la Dourbie. Cette maison était propriété des ancêtres Julien (photo Marie-Thérèse Genin).

Rampe en fer forgé de l'escalier de la maison ; cette rampe me parait du XVIIIe siècle peut-être tardif, il se peut qu'elle ait été posée à la commande de François ou à celle de son fils. (Photo Marie-Thérèse Genin)

Extraits du Testament de François III Julien du 28 octobre 1752 à Londres

(Archives nationales de Grande-Bretagne à Kew, Londres, PROB 11/800/113).

AU NOM DE DIEU AMEN, Je, Francis Julien, de la paroisse de Saint Martins-aux-Champs (Saint Martins in the Fields) fais ceci, ma dernière volonté et testament en la manière qui suit :

[…] Je donne aussi à ma Sœur Ann Julien de St Jean du Bruel en Rouergue dans le Royaume de France le reste de mes biens personnels que je possèderai au jour de mon décès et, dans le cas que ma sœur Ann Julien décède avant mon frère Charles Julien, alors tout ce que je laisse sera la propriété de mon dit Frère et je fais de Mr James Bondon, apothicaire dans ladite paroisse de Saint Martins in the Fields mon seul exécuteur testamentaire et administrateur de mes dernières volontés et testament en foi de quoi j'ai signé de ma main et apposé mon sceau, ce vingt-huitième jour d'octobre de l'année de notre Seigneur et mille sept cents cinquante deux. Francis Julien ; signé, scellé, déclaré, délivré en la présence de James Piguam, James Latane.

Ce testament fut ouvert à Londres le dix-septième jour de février de l'année de Notre-Seigneur un mille sept cents cinquante trois devant l'Honorable Andrew Coltee Ducarel Docteur en Droit Subrogé du Right Honourable Sir George Lee Kingit Docteur en Droit, Master Keeper (Garde Maître) ou Commissaire de la Prerogative Court de Canterbury […]

(Traduction au plus près du texte par Henri Teisserenc, mai 2011).

Les femmes de « bonne condition » du passé et leur niveau de vie

(Note de Marie Lucy Dumas)

Françoise de Leyris, frustrée de sa dot, est quand même satisfaite de son frère.

Françoise Leyris teste en 1611. Elle est fille de Jean Leyris et de Marguerite Amat de Génolhac. Elle a reçu de son frère Pierre de Leyris seigneur d'Esponchez héritier principal de son père et de sa mère, « *tout ce qui lui revenait sur leurs biens au moyen de nourriture entretien, habits, escolles et autres dépenses d'entretien à elle fournies honorablement selon sa qualité depuis le décès de leur père.* Françoise est satisfaite du tout entre autres des « *escoles d'escripre, coudre, ouvrer, jouer des instrumentz de l'argent a elle administré par son frère comme à une demoiselle d'honneur et de qualité tant à Génolhac qu'ailleurs.* »

Commentaire : Françoise a reçu une dot de 1000 livres pour épouser son cousin Antoine de Leyris, fils. Ses frères la lui reconnaissent sur leurs biens, cette dot ne lui a donc pas été versée à l'heure de son testament, en 1611 ! Mais faute d'argent frais, son frère Pierre lui a payé tout ce qui était nécessaire pour être « une demoiselle d'honneur et de qualité » : savoir lire et écrire, apprendre la couture, « ouvrer » = broder et même tisser, et jouer d'un instrument. De quel instrument ? Le cistre ? (un instrument à cordes), le clavecin, l'orgue (l'orgue de table) ? Ce sont tous des objets de luxe ! Grâce à l'orgue transportable, elle aura pu accompagner les psaumes chantés dans le temple de Génolhac, elle savait donc lire la musique.

Sainte Cécilia et son orgue de table à 14 notes, par Ambrosius Benson, vers 1550-1560.

Source : chartrier de Leyris, E

Chamborigaud, le communard Rieutord sort du brouillard

Par Jean-Louis Attard

Quand elle découvre, aux Archives du Gard, qu'un Rieutord de Chamborigaud a été déporté en Nouvelle Calédonie pour avoir été capitaine dans un bataillon de la Commune de Paris, Michèle Rieutord est bouleversée. Avec son mari, Robert Malclès, elle se lance à la recherche de ce cousin lointain, qu'elle appellera « son tonton préféré ». À partir des archives de l'armée de terre de Vincennes, puis celles de l'Outre Mer à Aix-en-Provence, ils reconstituent la vie de cet enfant de Chamborigaud tombé dans l'oubli.

Le couple obtient la photocopie de l'acte de condamnation d'Alexis, ainsi que la pétition qu'une cinquantaine d'habitants de Chamborigaud ont fait parvenir au conseil de guerre. Ces documents rendus publics il y a une quinzaine d'années ont fait écho à un autre Alexis Rieutord qui avait joué un rôle éminent sous la Révolution, trois générations plus tôt (voir paragraphe ci-dessous). Face à ce risque de confusion, une seule solution, la patience… Partir de l'acte de naissance du « vrai « Alexis Rieutord le 2 septembre 1837 à Chamborigaud et remonter tranquillement les différentes générations.

Les Rieutord de Sénéchas à l'Apostoly.

Les Rieutord qui nous intéressent ici sont originaires du mas Amalet sur la commune de Sénéchas. Ils sont en majorité agriculteurs mais on relève aussi quelques artisans, un Joseph, serrurier, et un Pierre, cardeur. L'un des actes les plus anciens concerne le mariage de Jean Rieutord et Suzanne Hours le 31 janvier 1702. Leurs descendants épousent des femmes de Sénéchas (Marie-Rose Dumazer), ou de Ponteils (Marie Nadal). À la fin du XVIIIe siècle et à une vingtaine d'années d'intervalle, deux hommes Rieutord quittent le mas Amalet pour épouser des femmes de Chamborigaud. C'est d'abord Alexis qui épouse Marie Leyris (1778), puis son neveu Jean-Baptiste qui épouse Marie Guiraud (vers 1800). Le point commun entre les deux femmes, c'est la fortune de leur famille. Aussitôt leurs maris sont qualifiés de « propriétaires agriculteurs ». L'oncle Alexis va ainsi être choisi en l'an V (1797) de la République Française « une et indivisible » pour être l'un des cinq commissaires chargés de répartir les impôts fonciers à Chamborigaud. Le neveu Jean-Baptiste s'installe quartier de l'Apostoly, alors dépendant de la commune de Génolhac. Il a la malchance de perdre des enfants en bas âge, mais cela devient une « chance » pour les historiens car cela permet de situer avec précision le moment où les quartiers de la Ribeyrette et de l'Apostoly ainsi que les métairies situées plus en amont quittent la commune de Génolhac pour rejoindre celle de Chamborigaud.

Les naissances et décès des enfants du couple Jean-Baptiste Rieutord - Marie Guiraud.

Des numéros permettent de distinguer les prénoms identiques :

Alexis (1) né an X, décédé le 18 floréal an XII à Génolhac (soit le 8 mai 1804 à l'âge de 2 ans)

Alexis (2) né le 17 septembre 1805 à Génolhac

Marie-Rose née 1806, décédée 28 novembre 1811 à Chamborigaud

Jean-Baptiste (1) né 18 février 1809, décédé 7 jours plus tard, 25 février à Génolhac

Jean-Baptiste (2) né 29 janvier 1811 à Chamborigaud

André né le 1er décembre 1813 à Chamborigaud

Tous ces événements ont eu lieu dans la même maison, à l'Apostoly. Ils permettent d'affirmer que c'est en 1810 que s'est opéré le changement de commune.

La maison Rieutord dans le cadastre napoléonien.

À la même époque Napoléon I° décide la création d'une carte de tout le pays pour identifier les parcelles et leurs propriétaires : la carte, c'est le cadastre ancien (qui deviendra naturellement « adastre napoléonien ») ; l'identification des propriétaires ainsi que l'utilisation agricole des parcelles, c'est la matrice foncière.

Voici tout d'abord un extrait du cadastre ancien de Chamborigaud, section B. La cote 373 (entourée de rouge) indique l'emplacement de la maison du couple Jean-Baptiste Rieutord-Marie Guiraud au bord du grand chemin (la Régordane) souligné en jaune.

Ouvrons maintenant la matrice foncière. Nous y retrouvons les numéros de parcelle, dont la 373 correspondant à la maison, avec en plus la nature des cultures de chaque parcelle. Par exemple des châtaigniers sur la parcelle 371, des mûriers pour la 374, de la vigne pour la 375. Vous noterez aussi les indications de surface (en arpents) et de valeur pour les impôts.

Toutes les parcelles sont rayées : viendra en effet un moment où Jean-Baptiste Rieutord n'en sera plus

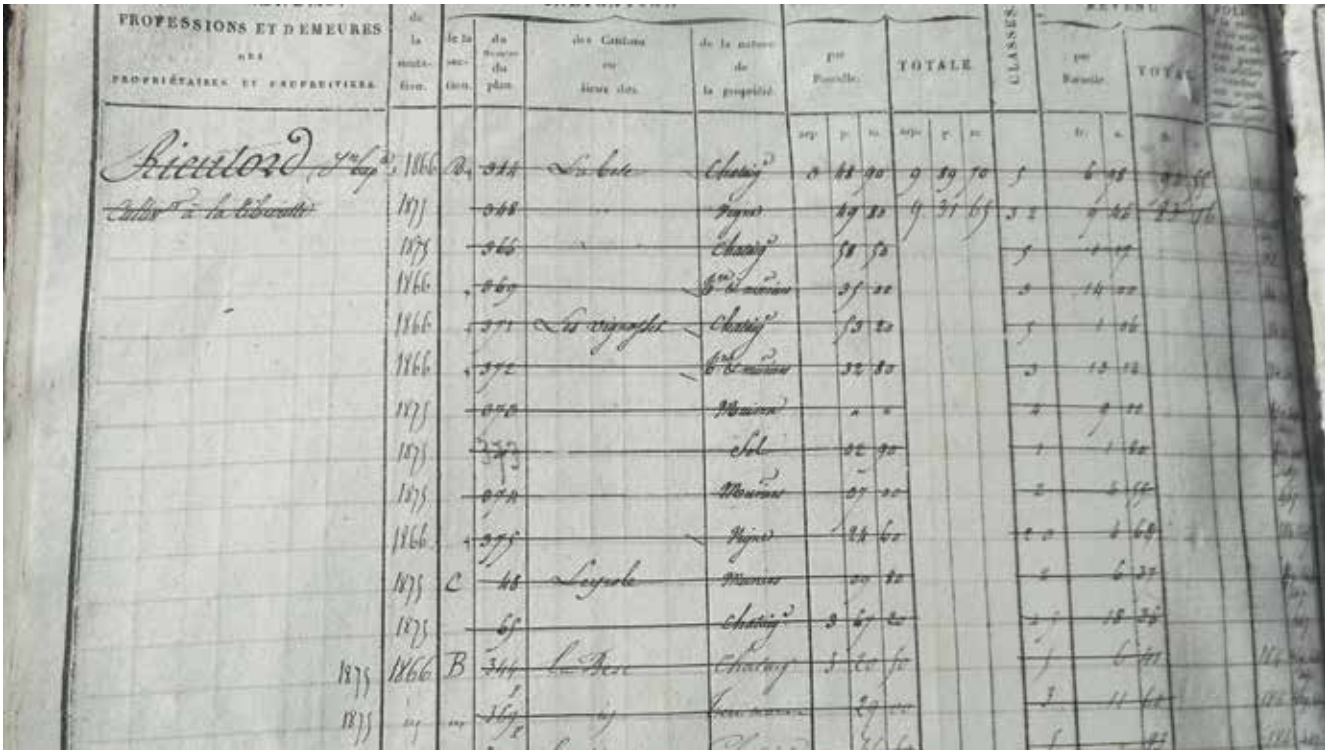

propriétaire... Nous n'en sommes pas encore là ; et il est grand temps de présenter le véritable héros de cette histoire, un des petits fils de Jean-Baptiste...

Le communard Alexis Rieutord et ses sept enfants nés sur trois continents.

À notre connaissance seuls deux enfants du couple Jean-Baptiste Rieutord - Marie Guiraud ont atteint l'âge adulte... L'aîné Alexis devient comme son père « propriétaire-cultivateur » sur la propriété de l'Apostoly, le cadet Jean-Baptiste, maçon. Alexis meurt relativement jeune (43 ans). Mais il a eu le temps cependant d'épouser Rosalie Pontet de Sénéchas qui lui donne cinq enfants, tous nés à Chamborigaud puisque l'Apostoly en fait désormais partie : Alexis (2 sept 1837), Jean-Baptiste (23 juillet 1840), Victoire (7 décembre 1841), Dosithée (11 janvier 1846) et Julien Émile qui gagne vite le surnom de « Camille » (27 août 1848). Dosithée décède jeune (12 ans), Victoire épouse un propriétaire de Saint-Martin-de-Valgagues (nous en reparlerons) et Alexis devient .... Communard !

Comment en est-il arrivé là ? D'après son acte de mariage du 23 juillet 1866 (il a 29 ans) au Collet-de-Dèze, il est épicier et demeure avec sa mère à Chamborigaud. Son épouse Ursule Appolonnie Maurin a 20 ans, née à St-Florent-sur-Auzonnet, hameau de Mercoirol. Un contrat de mariage est établi devant maître Guérin. Cet acte conservé aux Archives départementales de Lozère nous apprend qu'Alexis est « militaire libéré » et surtout que sa fiancée lui apporte une dot de 3000 francs : 400 francs qui ont déjà été utilisés pour acheter un fonds de commerce à Chamborigaud, et deux créances pour 2600 francs. Dix mois plus tard, le 26 mai 1867, il déclare la naissance de son premier enfant, un garçon qu'il prénomme Némorin ! Curieux prénom pour nous mais très à la mode avec l'opéra « L'élixir d'amour » de Gaetano Donizetti où Némorino est un jeune paysan amoureux d'une riche fermière, (opéra créé à Milan en 1832), mais bien plutôt en hommage au roman « Estelle et Némorin » du fabuliste cévenol Jean Pierre Claris de Florian. Dans l'acte de naissance de Némorin, son père est noté « négociant demeurant quartier de Broussous ».

Alexis Rieutord « monte » à Paris en juillet 1867. D'après le Dictionnaire Biographique du Mouvement Ouvrier Français, il a été homme d'équipe aux gares de Bercy et d'Ivry avant de travailler dans les raffineries Say. Son deuxième enfant, un garçon prénommé Alexis, naît le 30 septembre 1869. En juillet 1870, la France déclare la guerre à la Prusse. Un mois et demi plus tard l'armée française capitule à Sedan et Napoléon III est fait prisonnier. Après un siège éprouvant, le 1er mars 1871 les Prussiens entrent à Paris ; le 18 mars c'est le début de l'insurrection parisienne et Alexis Rieutord est nommé lieutenant. Le même jour la troupe alliée aux insurgés empêche de livrer aux prussiens les canons de Belleville. Jean-Pierre Chabrol en fera un roman « Le canon Fraternité »[1].

Le 19 mai Alexis est nommé capitaine de la 1ere compagnie du 184ème bataillon fédéré de Paris. Du 21 au 28 mai, c'est la « Semaine Sanglante ». Notre capitaine dit avoir rendu ses armes le 25 mai[2] ; le 13 juin il quitte Paris avec Némorin ; le 17 il écrit à sa femme pour qu'elle le rejoigne à Chamborigaud[3]. Mais le 31 août les gendarmes de Chamborigaud viennent l'arrêter. Deux extraits du procès-verbal des gendarmes nous le décrivent :

Vêtu d'un costume de cotonnade bleue ... Le sieur Rieutord portait au moment de son arrestation un képi noir ayant un manchon noir sur lequel se trouvaient cinq liserés formant galons.

Le 1er décembre, le conseil de guerre le condamne à la déportation « simple » en Nouvelle Calédonie et à la privation des droits civiques. Sa femme et ses deux enfants le rejoignent un peu plus tard à l'Île des Pins, au sud-est de la Grande Terre, à presque 17.000 km de Paris. C'est là que naissent Marthe (4 novembre 1875), puis Jules (5 mai 1878). La grâce présidentielle intervient en 1879, la famille revient à Paris. Le 11 mars 1881, Alexis déclare la naissance de Louise : la famille habite alors 12 rue Houdard dans le 20eme arrondissement, tout près du cimetière du Père Lachaise. Un garçon prénommé Marcel naît peu après mais nous n'en avons pas retrouvé l'acte.

Les tribulations d'Alexis ne sont pas terminées : il obtient une concession à Tipaza, à 70 km à l'est d'Alger. Aujourd'hui on vient y admirer les vestiges de l'époque phénicienne... Alexis Rieutord y est

1 L'occasion de rappeler qu'en mai 2015, la commission « culture et patrimoine » de Chamborigaud a réuni les deux « héros locaux » dans un hommage émouvant.

2 D'après le chronologie établie par Claude Latta, *La Commune de 1871 – L'événement, les hommes et la mémoire* ; actes du colloque de Précieux et Montbrisson les 15 et16 mars 2003, sous la présidence de Michelle Perrot et Jacques Rougeries. Publication de l'Université de Saint-Etienne, 2004.

3 Pour sourire un peu et tenter d'oublier les 20.000 morts de la Commune : le trajet Paris- Chamborigaud par le chemin de fer de la Méditerranée en 1871 : départ de Paris à 16h40, arrivée à St-Germain-des Fossés à 3h29, changement de train, départ de St-Germain à 4h20, arrivée Chamborigaud 14h51 : durée du voyage : 22h et 11 minutes !

mort probablement du choléra, le 15 avril 1889, six jours après son fils Némorin et un an après la naissance de son dernier enfant, Herminie. Sept enfants, quatre nés en Europe, deux en Océanie et un en Afrique... Nous les retrouverons dans un prochain paragraphe, mais pour l'heure voyons ce que devient la maison de l'Apostoly...

La maison de l'Apostoly est partagée en trois lots

Alexis Rieutord, père du Communard, est mort en 1848, sans avoir fait de testament : restent à l'Apostoly deux hommes portant le même nom et le même prénom, Jean-Baptiste Rieutord. Le plus âgé est maçon, le plus jeune, son neveu, est qualifié de « propriétaire ». Le maçon a épousé Victoire Guiaux qui lui a donné une fille Victoire Rieutord. En 1869 à Chamborigaud, celle-ci épouse Félix Gladel, horloger bijoutier de 23 ans originaire d'Anduze et domicilié aux Broussous. Un autre artisan habite la maison familiale, le forgeron Camille Rieutord, petit frère du Communard, ainsi bien sûr que sa mère Rosalie Pontet.

Le 18 mars 1870, ces personnes se retrouvent face au notaire maître Joseph Murjas. Elles ne veulent plus vivre en indivision et se sont mises d'accord pour partager l'ensemble de la propriété, la maison plus les terres, en 3 lots ; le premier lot revient à Jean-Baptiste « neveu » à charge pour lui de laisser à sa mère la jouissance d'une chambre « visant sur l'ancienne route impériale » ; le second lot à Camille le forgeron et le troisième à Jean-Baptiste « oncle ». Faire trois maisons d'habitation à partir d'une seule pose des problèmes d'eau. Pour l'eau du ciel, « *le toit qui sert d'écoulement aux eaux pluviales au levant du premier lot et qui passe dans la cave attribuée au second lot continuera d'exister tel quel* ». Le puits se retrouvant dans le deuxième lot, « *il sera joui moitié par le premier lot et un quart chaque jour pour les second et troisième lots* ».

« Notre » Communard aurait-il été oublié ? En fait c'est son oncle le maçon qui parle à sa place. En langage de notaire, cela donne : « *Jean-Baptiste Rieutord agissant comme cessionnaire des droits successifs de sieur Alexis Rieutord son neveu* ». Ce texte de 1870 nous donne les références d'un acte plus ancien (1864) dans lequel Alexis vend à son oncle Jean-Baptiste « *tous les droits successifs lui revenant sur les biens délaissés par feu Alexis Rieutord son père* ». Le prix de la vente, « deux mille deux cents francs » a été versé au (futur) Communard « *au vu de nous, Notaire et témoins, partie en numéraire et autre partie en valeurs..* »

Nous n'avons donc plus une maison mais trois. Une vingtaine d'années plus tard deux des trois lots sont vendus, sans toutefois sortir de la famille. Le 27 septembre 1891, Jean-Baptiste Rieutord (neveu) vend son lot à Joseph Sauze, le mari de sa sœur Victoire Adélaïde. À peu près à la même époque, Jean-Baptiste Rieutord (oncle) fait de même avec Félix Ludovic Gladel, mari de sa fille Victoire Hortense. Dans les détails de l'acte de 1891, on trouve les propriétaires qui confrontent, c'est à dire qui ont une « frontière » commune avec ce qui est devenu la propriété Sauze : « *au nord Laurent* (François), *au couchant l'ancienne route* (c'est à dire le chemin de Régordane), *au midi Camille Rieutord* (lot n° 2) et la femme Gladel (Victoire Rieutord), *et au levant le chemin de fer* ». Un chemin de fer qui a complètement modifié l'environnement de l'ancienne maison Rieutord et qui aujourd'hui, si le talus n'était pas envahi de ronces et de taillis, offrirait une vue plongeante sur la vieille demeure.

Le procès-verbal d'arrestation de Rieutord (note de la rédaction)

Il a été publié sur un site internet http://paris13.pcf.fr/12136, P.V. transmis à la revue du PCF Paris13 par Mr et Mme Robert et Michèle Masclès.

Voici le texte de ce procès verbal :

GENDARMERIE NATIONALE

10ème Légion Compagnie du Gard Arrondissement d'Alais. Du 31 août 1871 Procès verbal Constatant l'arrestation en vertu d'un ordre du Ministre de l'Intérieur en date du 26 août 1871 du nommé Rieutord Alexis, ex capitaine de la première compagnie du 184ème bataillon fédéré de Paris. Aujourd'hui trente et un août mille huit cent soixante et onze, à six heures du matin, nous Mailhé Paul capitaine de gendarmerie à la résidence d'Alais (Gard) officier de police auxiliaire de Monsieur le Procureur de la République, assisté du brigadier Degrier et du gendarme Berton de la brigade de Genolhac (Gard) agissant en vertu d'une dépêche de Monsieur le Ministre de l'intérieur en date du 26 août

1871, qui nous a été remise par Monsieur le Sous-Préfet d'Alais prévenant de rechercher et d'arrêter le sieur Rieutord ex capitaine de la 1er compagnie du 184 bataillon fédéré de Paris. Munis de quelques indications qui nous ont été données par M. Baile sous-préfet d'Alais, nous nous sommes transportés à Chamborigaud, canton de Genolhac, Gard, lieu où le sieur Rieutord devait se trouver. Arrivé à Chamborigaud, on nous a prévenu que Rieutord travaillait dans les terres de M. Murjas propriétaire au dit Chamborigaud où nous ne l'avons pas trouvé. Nous nous sommes rendus à son domicile, où après plusieurs réponses évasives, la mère et la femme du dit Rieutord nous ont répondu qu'il était dans la maison. En effet, quelques instants après, s'est présenté devant nous un individu vêtu d'un costume de cotonnade bleue. Cet homme nous a déclaré se nommer Rieutord Alexis, âgé de 34 ans, né à Chamborigaud Gard, profession de cultivateur. Ayant demandé à cet homme s'il avait habité Paris pendant la période du siège et celle de l'insurrection, s'il avait fait partie de l'armée fédérée et appartenu au 184ème bataillon fédéré, il nous a répondu affirmativement. En présence de cette déclaration, nous avons prévenu le sieur Rieutord Alexis que nous l'arrêtions en vertu d'une dépêche de Monsieur le Ministre de l'Intérieur, comme prévenu d'avoir été un des agents les plus actifs et les plus violents de la Commune de Paris. Le sieur Rieutord, très décontenancé et puis très irrité a d'abord nié les faits qui lui ont été reprochés ; sa femme a proféré des récriminations très acerbes, enfin le sieur Rieutord questionné par nous a avoué ce qui suit : « Le 15 ou 16 juin 1871 je suis arrivé de Paris où j'habitais depuis juillet 1867. Depuis ma femme, qui y était restée, est venue me rejoindre ici. Pendant mon séjour à Paris, j'ai servi dans le corps des sergents de ville pendant un an environ. Ayant quitté ce corps, je fus employé comme homme d'équipe aux gares de Bercy, et puis celle d'Ivry, et en dernier lieu je travaillais à la raffinerie de Monsieur Constant Say boulevard de la Gare où j'ai travaillé jusqu'au mois de janvier 1871. Je faisais en même temps mon service de Garde National à la 1er compagnie du 184ème bataillon où j'étais sergent. « Vers le 18 mars 1871, les officiers de ma compagnie (moins le lieutenant) ayant abandonné le commandement de la compagnie je fus nommé lieutenant, et l'officier qui restait M. Kompanski fut nommé capitaine, mon bataillon fut envoyé à Chantilly où nous ne restâmes que trois heures, de là nous fûmes au fort de Bicêtre où après trois ou quatre jours de séjour on nous envoya aux hautes Bruyères, et 24 heures après nous rentrâmes à Paris. « Le capitaine adjudant major de mon bataillon s'appelait Masson. Je n'ai pas été son secrétaire ». Rieutord a d'abord nié avoir eu le grade de capitaine dans l'armée fédérée, mais sur nos instances il a fini par avouer que vers le 19 mai, époque où le capitaine de la compagnie l'a quitta pour aller former une légion au Champs de Mars, sa compagnie l'a nommé capitaine. Ce fait se passa au moment où il se trouvait de service à l'archevêché. À cette époque sa compagnie s'était divisée en deux sections, l'une à l'archevêché et l'autre à la Préfecture. Rieutord nommé capitaine fut rejoindre cette portion et est resté avec elle jusqu'au 23 mai. « Mon dernier domicile à Paris était au Boulevard de la Gare, N° 75, 13ème arrondissement. » Assisté de Monsieur l'adjoint au Maire de Chamborigaud, Monsieur Guiraud Alphonse, j'ai fait une perquisition dans le domicile du sieur Rieutord, où nous avons trouvé dans les malles et armoires : 1er : cinq lettres, dont une, du 8 août 1871, écrite de Paris à la femme Rieutord, et par laquelle on l'engage à faire partir son mari pour l'étranger. Rieutord croit que cette lettre qui ne porte qu'une initiale vient de la nommée Pauline Camme demeurant boulevard de la Gare, N°75, 13 arrondissement. 2ème : Un ordre d'écrou pour le dit Rieutord, 3ème : Sept petites notes, 4ème : Une carte d'un nommé Pellet, 5ème : Deux livrets d'ouvriers au nom du sieur Rieutord, 6ème : Deux bulletins de versement d'argent à la poste de Chamborigaud dont l'un en blanc. Toutes ces pièces dénombrées ci-dessus ont été paraphées par moi et l'adjoint. Pendant nos recherches, la femme Rieutord a toujours cherché à nier l'existence du papier relatif à leur séjour à Paris et a répété plusieurs fois : » je l'ai bien dit à mon mari, nous avons eu tort de quitter Paris, je pressentais que cela arriverait ». J'ai appris qu'avant son départ pour Paris Rieutord exerçait la profession d'épicier, qu'il avait abandonnée ayant mal fait ses affaires. Les fréquents changements d'atelier de Rieutord pourraient bien être l'indice d'une affiliation à l'Internationale. Rieutord paraît très intelligent et énergique. Le sieur Rieutord portait au moment de son arrestation un képi noir ayant un manchon noir sur lequel se trouvaient cinq liserés formant galons. Nos recherches étant terminées nous avons mis sous escorte et fait conduire à la maison d'arrêt d'Alais pour être tenu à la disposition de Monsieur le Ministre de l'Intérieur. Une expédition du présent et la lettre du Ministre ordonnant l'arrestation du dit Rieutord et les papiers dénombrés ci-dessus suivent le sieur Rieutord.

Fait et clos à Chamborigaud le jour, mois et an que ci-dessus Signé : Dollé, Berton, Degrier, Mailhé.

« Les Fous de Dieu », une étape dans la vie politique de Jean-Pierre Chabrol, ou comment l'histoire cévenole fait irruption dans son existence.

par Marie-Lucy Dumas

Les *Fous de Dieu* font partie de ces ouvrages dont parlent volontiers les Cévenols : pour sa langue, pour le récit, pour son contexte historique minutieusement décrit, pour les documents retranscrits, au point que l'on peut penser que tout est vrai. Il n'est pas rare que l'on me demande si cet ouvrage dit la vérité sur les camisards ? Ce à quoi je réponds que oui et non. Non et oui, car c'est un roman à forte connotation historique, mais qu'il permet de faire ce qu'un historien ne peut faire : donner corps à des personnages, faire ressentir par leurs voix, au lecteur, la catastrophe de cette guerre et la détresse totale de ces hommes et femmes obligés de s'enfuir dans les sommets, leurs maisons brûlées. Mais se contenter de cela serait amoindrir le travail titanesque[1] qu'a accompli Jean Pierre Chabrol pour réaliser cette œuvre qui fut à une voix « goncourisable[2] », prix attribué à un autre auteur de l'écurie Gallimard. Il faut dire que ce livre avait de quoi rebuter un jury parisien : une langue particulière, des notes de fin de volume, un récit régional, un mélange de récit et de documents… un livre hybride, en avance sur son temps[3].

Quand sort l'ouvrage *Les Fous de Dieu* en 1961 chez Gallimard, Jean-Pierre Chabrol a déjà écrit six romans politiques où il a abordé les thèmes de la résistance et de la guerre, celui des déshérités des quartiers populaires et celui des déracinés de leur pays. Il a aussi écrit deux pièces de théâtre militantes : *Les Amerloques* (1952) et *La Mélinite* (1953) et d'innombrables articles et dessins dans la presse communiste. Il est invité dans les réunions littéraires de l'Europe de l'Est, aux Festivals de la jeunesse dont il dessine le foulard et à toutes les réunions culturelles de la presse de gauche en France. Il est consacré écrivain avec ses deux premiers romans, dont le deuxième qui obtient un prix littéraire : le prix du roman populiste.

Les romans de la première période

- *La dernière cartouche,* aux Éditeurs Français Réunis (les éditions du parti communiste français) en 1953, présente un lycéen engagé dans la résistance puis dans la guerre d'Indochine, ce qui lui vaut un succès remarqué. Il dédicace ainsi cette œuvre à Maurice Thorez « *Si je n'avais pas un jour rencontré le Parti, mon destin aurait été celui de Christian, peut-être pire. Au parti qui m'a sauvé, qui m'a grandi la vie, au parti, c'est à dire à toi.*[4] »

- *Le Bout-Galeux* aux éditions Amiot-Dumont, en 1955 qui lui vaut le Prix Populiste en 1956, histoire d'un quartier populaire de Palaiseau, en région parisienne. À cette date il est membre de la cellule Raoul Bonamy, section de Massy-Palaiseau. Pierre A. Clément estima que « *ce roman contribua à sauver des promoteurs tout un quartier de Palaiseau* ». Noëlle Vincensini épouse de Chabrol était conseillère municipale à cette date.

L'ouvrage *Les Fous de Dieu* qui lui a pris trois ans de recherches et d'écriture, le fait décrocher de la période contemporaine tout en continuant d'aborder la thématique de ceux qui sont acculés à la révolte : « *Je voulais m'évader de l'actualité, écrire pour mon plaisir, sans même chercher à être publié, j'envisageais une histoire de mousquetaires, une histoire de chapeaux à plumes, un sujet qui n'ait vraiment rien à voir avec l'agonie de la quatrième république* »[5].

1 Sa dédicace à Maurice Thorez le dit assez : « À Maurice Thorez qui pourra juger sur pièce si « les Fous de Dieu » justifiaient trois années d'ermitage. À lui, dont le jugement m'importe. Son Jean Pierre Chabrol.»

2 En 1961, Jean Cau obtient le Goncourt avec « La pitié de Dieu » : quatre prisonniers racontent leurs crimes, vrais ou faux, mais n'est-ce pas l'imagination de l'un d'entre eux en train de devenir fou ?

3 Le grand succès international d'un livre historico-regionalo-ethnologique qu'a été « Le cheval d'orgueil » de Pierre-Jakez Helias, date de 1975, une autre époque.

4 Arch. mun. de Vitry-sur-Seine, 80Z1-4900

5 Extrait de la préface de mars 1998 de la réédition des Fous de Dieu « Mancher la faux à rebours ».

Cet ouvrage le fait surtout fait basculer dans « la cevenolitude », qu'il exploitera plus tardivement à son retour au pays dans les années 1970.

Des prolétaires de tous les pays aux camisards

Des années 1956 à la sortie des *Fous de Dieu*, Chabrol passe d'éditorialiste, reporter et dessinateur de la presse communiste (*L'Humanité, Filles de France, Les Lettres Françaises*) à écrivain à part entière. Il quitte la rédaction de *l'Humanité* en 1957 mais reste pigiste jusqu'à la fin 1958. Il dit lui-même qu'il vit « pingrement » dans sa maison de St-Cyr-sur-Morin dans la Brie. Georges Brassens lui a prêté de l'argent pour l'acheter et s'y installer avec son épouse et déjà ses trois enfants. Il a même pris sa carte de chasse.

La carte de presse de Jean-Pierre Chabrol

Durant cette période pré-*Fous de Dieu*, il écrit :

- *Fleur d'épine (ou L'Operata),* 1957, aux éditions Gallimard. La rencontre entre des Corses exilés en métropole et des Corses du pays, au pays, révoltes, orgueil, corruption et combines électorales… mais qui exalte l'antique solidarité paysanne, avec accueil plus que mitigé en Corse où on se demandait si Chabrol avait voulu se moquer d'eux ou non ? Encore cotisant à sa cellule en février 57, il se détache du parti communiste, tout en allant en voyage littéraire à Moscou en juillet, au Festival de la jeunesse en Hongrie en août, à la fête de l'Huma le 16 septembre et à Berlin (Est) en octobre.

- *Un Homme de trop,* 1958, Gallimard. Ce deuxième roman sur la résistance reçoit un accueil réservé de la part du parti communiste et de la CGT, car il ne s'agit pas là de portraits de « héros » incontestables, mais de jeunes gens pas vraiment politisés jouant à la guerre… et d'une problématique sur la violence qui n'est pas dans l'air du temps du PCF. Roger Cogniot dans une note de lecture à Maurice Thorez[6] estime que cet ouvrage « *consiste dans les discussions entre le commissaire technique et le commissaire politique sur la question de savoir si on peut tuer, et jusqu'à quel point on peut tuer au nom de la révolution. En ce sens il est certain que le livre, dans les circonstances que l'on connaît[7], rend un son déplaisant et équivoque. Tout tourne autour de la question faut-il être une brute dans l'immédiat pour la douceur des siècles à venir…* »

- *Les Innocents de mars,* 1959, Gallimard. Ce livre raconte la libération de l'Autriche à laquelle Chabrol a vraiment participé, et la libération improbable d'un camp de concentration. Cet ouvrage est dédié « *À Poune, matricule 47124, Nane, matricule 47 269, Jotte, matricule 47 170, Et No, matricule 47 184, les quatre « petites » de Neubrandenburg[8]* ». « No » est Noëlle Vincensini, sa première épouse.

La genèse des Fous de Dieu

Des maquisards aux camisards

Il y a tout d'abord le hasard de la lecture du livre d'André Ducasse « *La Guerre des Camisards* » paru en 1946, et prêté par le cinéaste Jacques Rouffio. De cet ouvrage « *on peut dire que l'optique est influencée par la guerre, puisque la lutte des camisards est comparée à celle de la France contre les nazis* », écrit John-Frédéric Logan dans sa critique de la revue *Dix-Huitième siècle*[9]. André Ducasse était un historien de la révolution française, il examine cette révolte des camisards comme un exemple de révolte populaire contre la tyrannie du pouvoir absolu. Cet ouvrage, réédité en 1970, comporte un sous-titre nouveau : « la résistance huguenote sous Louis XIV ».

La liaison entre les camisards et les maquisards avait été faite dès juin 1944, puis oubliée par la suite. Un article anonyme[10] du journal clandestin *Les Lettres Françaises* (n°1 de juin 1944, page 6) en parle :

(Les Cévennes) « *C'est un vieux pays où l'on a lutté pendant des siècles pour garder l'intégrité de sa foi. On n'a pas eu ici à apprendre ce que c'est que la résistance, on l'a retrouvée vivante : celle des embuscades, de la fuite et des feintes dans les bois.* […] *Nous suivons maintenant l'un de ces che-*

6 Arch.mun. d'Ivry, 80 Z 5396

7 Le rapport Khrouchtchev sur les crimes de Staline date du XXe Congrès du parti communiste soviétique, en 1956.

8 Neubrandenburg, commando de travail aux ateliers Siemens, du camp des femmes de Ravensbruck.

9 *Dix-Huitième siècle*, année 1973, 5/, pp. 442-443.

10 Peut-être d'André Chamson qui se met au féminin, articles et courrier fournis par Olivier Poujol.

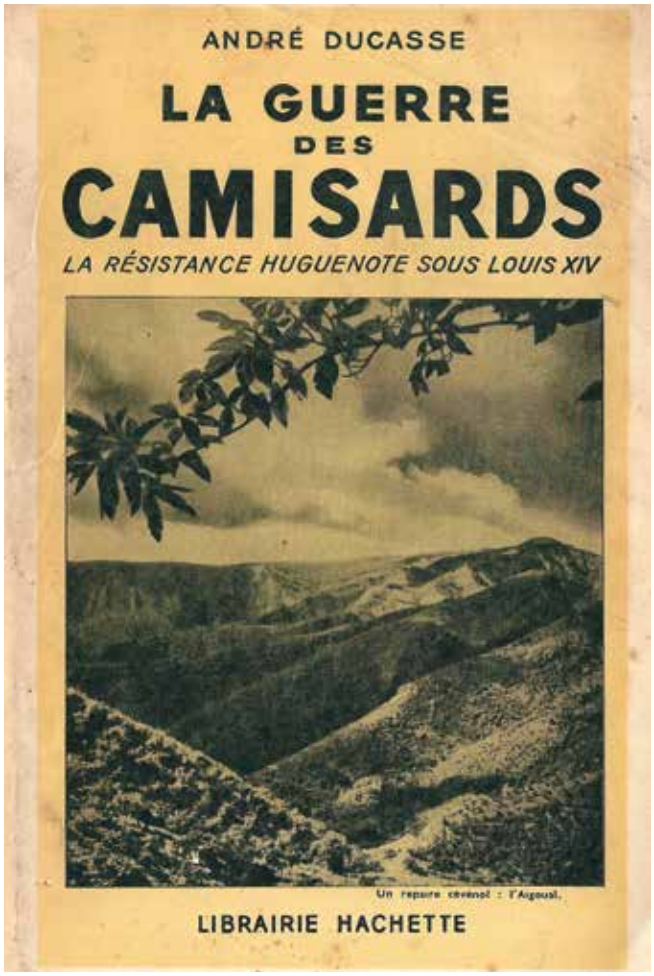

André Ducasse, édition 1946 de « La guerre des Camisards »

mins royaux que l'intendant de la province avait fait tracer jadis pour lutter contre les Camisards. Mais malgré les villages rasés, les fermes incendiées, les hommes déportés et envoyés aux galères, la foi resta intacte au cœur de ces paysans. Ces tombes isolées dans les champs, ces cimetières encerclés de murs, dans la montagne, l'attestent encore farouchement. Les francs-tireurs que j'ai retrouvés là-haut sont bien de la même race. »

Puis par un autre article de Pierre Poujol[11] qui commence ainsi :

« *Le rapprochement entre camisards et maquisards, a été fait par ces derniers eux-mêmes (Voir les n° 1 et 2 de « Ceux du Maquis »). Il faut tout de suite en limiter la portée. Sur le plan spirituel nous n'essayons aucun rapprochement. Mais sur le plan régionaliste, on discerne des analogies venant de constantes géographiques et même, morales.* »

Le 10 Janvier 1945, paraît le premier ouvrage de Muse Dalbray[12] et Raymond Tristan-Sévère : *Des camisards aux Maquisards*, écrit en septembre 1944. « *Quand on a vécu l'épopée du maquis, écrit Muse, on réalise en vérité ce que fut la guerre des camisards* »[13].

Chabrol est bien d'accord sur ce fait :

« *Pour les sentir* (les camisards), *il fallait faire comme eux, comme nous : être monté vers les déserts ou vers les maquis, peu importe, mais être monté vers les sommets, vers le ciel, avoir recherché refuge au sein de la montagne, avoir vraiment couché dehors, avoir vraiment couché à même la montagne, avec rien entre soi et sa terre et ne posséder rien, même son arme, qu'il fallait arracher aux mains de l'ennemi. Quand on couche vraiment à même la terre, ça change tout, on sent ce pays qui vous pousse dans les reins... tel l'un des fiers mots de passe des Camisards : - La terre est mon lit ! hurlait la sentinelle du désert. - Le ciel ma couverture ! devait répondre l'arrivant.* »

Retrouver les camisards dans l'histoire familiale

Comment une telle histoire a pu être ignorée de sa famille et des protestants de Pont-de-Rastel (où demeurent ses grands-parents Chabrol, Élie[14] et Léonie) ou d'Avéjean (où demeurent ses grands-parents Alzas, Louis et Esther) ou d'Alès, durant sa jeunesse ? *Je ne savais presque rien de cette lutte de mes aïeux. Nous n'en parlions jamais, ni entre nous, ni dans les veillées*[15]. Jean-Pierre Chabrol s'interroge.

Ses parents l'ont bien emmené au Musée du désert où il avait été frappé par la cachette de Laporte dans un placard, ce qui lui procura quelques cauchemars. Son père Sylvain et sa mère Noélie sont des instituteurs formés, comme tous ceux de leur époque, à la construction de l'Histoire nationale républicaine et de ses « grands hommes », des laïcs qui ont écarté naturellement toute éducation religieuse de leur fils. Celui-ci en a

11 Pierre Poujol (1889-1969), grand-père d'Olivier Poujol, est professeur de Lettres au lycée Henri IV à Paris. Il vient de perdre son épouse, à Vébron, le 1er janvier 1944 (maladie de cœur aggravée par les deux fils, Jacques et Robert au maquis). Il a donc été publié directement dans cette revue d'histoire du Protestantisme Français. *Bulletin de la S.H.P.F*, « Quelques documents concernant le protestantisme français pendant l'année 1944 » et publié à la fin de 1944.

12 Comédienne parisienne (1903-1988). Son compagnon est aussi comédien (1904-1974). Muse est franc-maçonne de la loge du Droit humain « Louise Michel ». Réfugiés à La Bécédelle, hameau de la commune de St-Jean-du-Gard dès 1942, ils y passent le reste des années de guerre, soignent un blessé dans leur « claie », communiquent avec le docteur du maquis. En 1942, Raymond tourne dans *Pontcarral* de Jean Delannoy sous le nom de Raymond Destac. De cette date à 1946 ils n'ont aucune activité professionnelle officielle mais se déplacent en chemin de fer pour des activités de « patronage » dans le sud de la France, en 1943.

13 Page 14 de la préface des Fous de Dieu, édition de 1996.

14 Élie est décédé en 1919, avant sa naissance.

15 Préface des Fous de Dieu de 1996.

capté quelques bribes de la part de son grand-père maternel, comme il l'écrit dans sa dédicace :

« *À Louis, mon grand-père, qui savait parler aux abeilles, qui lisait sa Bible en gardant ses chèvres et me dévoilait par Jean et Jérémie, les projets secrets d'Hitler.* »

Il n'a pas non plus bénéficié de la lecture des livres de Lydie Ausset, grand succès de librairie chez les protestants, avec son *Un héros cévenol,* 1879 « *roman qui connut un certain succès car il fut réédité en 1893, puis en 1937 et dernièrement par les éditions Lacour à Nîmes. Il contribua à la réhabilitation des Camisards en milieu réformé, car la révolte ne fut pas admise par tous les protestants avant la fin du XIXème siècle* »[16].

Alors Chabrol se retrace une lignée fictive qui remonte à la protohistoire en expliquant le nom de Chabrol, non sans raison, par celui de chevrier…

« *Un soir, au cagnard d'un ranc, mon aïeul m'a dit ma race.*

Je viens des nuits où les hommes de la terre n'avaient rien, pas même de nom, n'étaient rien et naissaient et mouraient sans laisser plus de traces qu'un lièvre sur un pré (…) *Puis il y eut le siècle des Chabrous, qui haussèrent la terre en traversiers, le siècle qui y sema les châtaigniers, le siècle de la vigne, le bon siècle du mûrier, du magnan, de la soie, de la poule au pot, où ma race gardait les chèvres du nom et de la lignée en lisant Dieu à livre ouvert. Enfin le siècle où mon grand-père dut défendre son bien, et son Gravas, et ses chèvres, où mon père souffrit pour son Dieu, pour les siens, pour son mas.* »

Et il revendique deux Chabrol camisards : Antoine Chabrol, 20 ans, matricule 27311 ; et un autre Antoine Chabrol, 35 ans, matricule 27 310, « *condamnés aux galères à vie par jugement de M. le maréchal de Montrevel, commandant général dans le haut et bas Languedoc, rendu à Nismes le 3 mars 1703, pour avoir été avec des armes contre les défenseurs du roy* ».

Ces deux Chabrol ou Cabrol sont ainsi répertorié au Musée du Désert :

CHABROL ou CABROL, Antoine. Né vers 1683, fils de Jean et Isabeau Chapelez ; cardeur. Camisard blessé par balle. De Saint-Frézal-de-Ventalon (48240). Condamné à Nîmes pour port d'armes, le 13 mars 1703. Mort à l'hôpital le 2 juin 1704.

Sur La Favorite. N° écrou : 27310.

CHABROL, Antoine. Né vers 1668, fils de Pierre et Suzanne Basillon ; cardeur. Camisard. De Saint-Julien-d'Arpaon (Le Puechauziers) (48162). Condamné à Nîmes pour port d'armes, le 13 mars 1703. Libéré le 25 juillet 1716, retiré à Saint-Gall (Suisse).

N° écrou : 27311.

Or malgré ses efforts il n'a pas pu remonter sa généalogie à l'un ou l'autre de ces deux hommes, son grand-père Élie Némorin Chabrol était déjà instituteur, ses arrières grands-pères, étaient déjà propriétaires du Gravas (Pont-de-Rastel) au début du XIXe siècle, auparavant, c'est un peu le mystère.

Les méthodes de l'historien au service de l'écrivain

La connaissance de l'existence d'archives historiques au fort de Vincennes lui est fournie par André Chamson, devenu directeur des Archives nationales, qu'il rencontre en 1960. Il s'y plonge dedans pour « sentir » et il obtient ce que l'historien appelle « une émotion historique » : tenir entre ses mains un papier du début du XVIIIe siècle :

« *J'ai compulsé, j'ai touché de mes doigts les rapports des capitaines, les billets saisis sur les prisonniers, les lettres échangées entre Nîmes et Versailles.* […] *Rare émotion que de prendre une de ces lettres dont le papier épais, raidi, crisse sous les doigts.* »

Il transcrit un certain nombre de ces documents dans ses notes de fin de texte.

Il fréquente aussi la Bibliothèque d'Histoire du protestantisme français où il trouve tous les ouvrages cités dans ses notes de fin de texte, ainsi que des copies d'archives dispersées, celles de Lozère notamment (car je sais qu'il ne s'est pas déplacé à Mende, en revanche il a pu aller à Montpellier ou se faire donner des copies des dossiers de la série C) et les papiers d'Antoine Court.

Malgré les notes abondantes de fin de texte, l'insertion *in texto* de lettres ou documents, son roman n'est pourtant pas un livre d'histoire, car son but est d'appuyer ses personnages sur une certaine vérité historique qui les rende particulièrement présents et crédibles. C'est la même méthode qu'il entreprend plus tard pour *Le Canon Fraternité* sur la commune de Paris.

Il recherche dans ces sources le « ressenti » et tout ce qui peut faire approcher le vécu de ces camisards. Au forgeron de son nouveau village, il fait emmancher sa faux à l'envers, il achète un fusil de « l'époque modèle Louvois », il essaie de connaître l'habillement très mal commode des dragons. Mais ce sont plutôt les Miquelets qui ont coursé les camisards. Il essaie de se rapprocher de ses aïeuls en parcourant les chemins et les lieux. Dès la première édition, il adjoint une carte, celle

16 Olivier Poujol, « Réflexions sur le roman de Lydie Ausset (1779), L.C.C. n° 132, janv-mars 2003, p. 23.

du « petit pays», où il décide qu'une lieue égale un kilomètre… Cette carte recoupe celle des activités de deux chefs camisards Jean Nicolas dit Jouany et de Salomon Couderc. Il a eu connaissance du « manuscrit de Ronzier de Vern[17] », par la thèse de Paul-Albert Robert, érudit cévenol publiée à Nîmes en 1911 sous le titre «L'affaire du Pont-de-Montvert».

Les faits rapportés sont référencés dans les notes, tandis que d'autres qui ne le sont pas relèvent de l'imagination de l'auteur :

- le ministre de Génolhac arrêté et exécuté publiquement en 1685 (p. 22) : le dernier pasteur de Génolhac s'appelait Malbois, décrété de prise de corps mais jamais arrêté, sans doute passé en Suisse. Le supplice infâmant décrit par Chabrol n'a jamais existé : un corps donné au cochon !
- le prieuré de Gourdouze ne possédait pas de terres ni de paysans au Pont-de-Rastel, les seigneurs au début du XVIIIe siècle étaient des « locaux », famille de Leyris, famille Bondurand, tous protestants et nouveaux convertis.
- pas de foire à Chamborigaud avant le XVIIIe siècle
- il n'y avait ni église catholique ni temple à Pont-de-Rastel alors.
- les gens de Chamborigaud n'étaient pas tous d'horribles « papistes », car le dernier pasteur de Chamborigaud, Malpach, émigre à la Révocation, son fils César revenu du refuge, est devenu le secrétaire du camisard Laporte.

Une très importante bibliographie

Il cite ses sources et sa bibliographie dans les notes de fin de texte :

- *Le journal de l'anonyme bourgeois d'Alais*, publié par Marius Talon, Privat, 1887
- *Le milicien alaisien*, (pas de référence ?)
- Charles Bost, *Les prédicants dans les Cévennes et le bas-Languedoc,* Champion, 1912
- Brueys, *Histoire du fanatisme de notre temps,* Utrecht, 1737
- Jean Cavalier, *Mémoires,* Londres, 1726
- Antoine Court *Histoire des troubles des Cévennes,* 1790, qui parle plutôt des autres vallées cévenoles et pas de celle du Luech ni du Lozère
- Sœur Demerez, Journal des camisards, Chroniques du Languedoc, 1874-1875
- Le Malet Isaac, *manuel d'histoire de la classe de seconde* des lycées, édition de 1923
- Les mémoires de Louis XIV
- *Les mémoires inédits d'Abraham Mazel et d'Élie Marion* publiés par Charles Bost, 1931
- Les mémoires de Pierre Corteiz, publiées dans l'appendice de E. Hugues, *Histoire de la restauration du protestantisme en France au XVIIIe siècle*, 1872
- L'abbé Louvreuleul, *Le fanatisme renouvelé,* 1704, puis réédité en Avignon en1868
- Mingaud, curé de St-Etienne de Valfrancesque, *Troubles des Cévennes, à l'occasion des guerres des camisards,* Le Vigan, 1890
- Maximilien Misson, *Le théâtre sacré des Cévennes,* Londres, 1707
- Abbé Nicolas, *Histoire de Génolhac,* Mémoires de l'académie de Nîmes 1896 et *L'Histoire du couvent des dominicains*, Nîmes, 1890
- Marcel Pin, *Jean Cavalier,* Nîmes, 1936 et *Jean Nicolas dit Jouany,* Montpellier, 1930
- Tobie Rocayrol, *Un agent des Alliés chez les camisards,* Montpellier, 1859
- Rousset, *Histoire de Louvois*

Ces ouvrages reflètent l'état de la recherche sur la guerre des camisards qui a vraiment commencé à la fin des années 1890 avec le centenaire de l'édit de tolérance (1787), la création du Musée du Désert et la réhabilitation de la lutte des camisards.

La couleur locale : « parler et coutumes cévenoles »

« *Ces insurgés, travailleurs de terre, castreurs de porcs, muletiers ou forgerons, je n'avais pas de peine à les imaginer, je n'avais qu'à regarder mes voisins. Je pouvais même les entendre parler, leur langage était celui de mon grand-père, le chevrier : de l'occitan anobli de tournures bibliques. En lisant les mémoires d'Abraham Mazel, j'entendais sa voix, son accent.* » (Préface 1999).

Son ouvrage est accompagné d'un lexique qui mêle les mots occitans, (dont il donne une transcription phonétique) et les termes employés à l'époque (Babylone, R.P.R., once, N.C., Romains …). Pour cela il consulte un *Dictionnaire du Languedocien-Français* de l'abbé de Sauvage qu'il possède et lui permet de traduire les mots de sa grand-mère Chabrol, qu'il connaissait et employait depuis son enfance. Il n'a pas indiqué que ses parents faisaient la chasse au « patois », mais ils mettaient un soin infini à ce qu'il parle et écrive un excellent français, pour sa réussite scolaire et professionnelle plus tard.

En faisant parler à ses personnages deux langues : la langue d'oc pour la vie de tous les jours et le français pour les citations de la Bible, Jean-Pierre

17 Toujours accessibles sur le site camisards.net.

Chabrol rompt avec une tradition des ouvrages qu'il a consultés, qui consistait à ignorer complètement la langue locale, faisant parler nos camisards et les prophètes.ses, petit.es et grand.es, de belles périodes classiques. Or, et cela interroge l'historien, en quelle langue les pasteurs faisaient-ils leur prédication avant la révocation ? Si c'était en français, cela équivalait au latin pour les catholiques, ils devaient être fort peu écoutés ! Les ministres locaux de la zone occitane parlaient la langue de tous, mais les envoyés de Genève ?

Pour les coutumes locales concernant les travaux des champs, les outils et leur utilisation, il n'a pas eu besoin d'inventer mais seulement de restituer ce qu'il voyait autour de lui à Pont-de-Rastel, cultures et outils qui n'avaient guère changé depuis le Moyen Âge jusqu'aux années 1940.

Jean-Pierre Chabrol prend le parti d'écrire son ouvrage en « langue française de l'époque », mâtinée de cévenol et de citations bibliques. Une écriture comme sortie du XVIIe siècle avec ses tournures qui déroutèrent les lecteurs au premier abord :

« *Il me revient la surprise que nous eûmes, quand nous apprîmes que nous n'étions pas parents, la Finette et moi.* » (p. 31).

La Bible, pour savoir interpréter le présent

Son héros Samuel est un lettré, en formation chez un notaire, il semble qu'il manie aussi le latin, mais n'était pas très proche de la Bible. Jean-Pierre Chabrol a tenu à connaître « *la Bible dans laquelle les huguenots du XVIIe siècle avaient puisé leur foi …* » Il en découvre les premières traductions à la Bibliothèque d'histoire du protestantisme :

«Je découvris avec ravissement qu'elles étaient beaucoup plus charnues et truculentes, plus populaires en un mot, que la sèche adaptation du pudibond M. Segond, l'édition la plus commune en Cévennes, celle de mes parents et de mes grands-parents.»

On voit mal ses parents, instituteurs laïcs procéder à une lecture familiale de la Bible. Chabrol ne l'évoque jamais, sans doute leurs rapports avec ce livre devaient être plus discrets et personnels. En revanche il a écouté son grand-père Alzas lui lire des morceaux de *Jean* (l'Apocalypse, sans doute) et surtout de *Jérémie* en liaison avec l'avancée de l'Hitlérisme et du nazisme dans les années 1930.

Le texte des « Fous de Dieu » abonde de citations et de références à cette Bible : sont cités pêle-mêle :

- L'Apocalypse de Jean, les écrits néo-testamentaires de Mathieu, Luc
- Les psaumes de David, tout particulièrement, dont le psaume dit « des batailles »
- La Genèse, L'Exode, Le Lévitique, Le Deutéronome
- Samuel, Les Juges
- Ézéchiel, Jérémie (tout particulièrement), Job.

Chabrol a-t-il vraiment recopié des morceaux de cette Bible du XVIIe ? Si on compare avec une Bible de 1890[18], il semble que la version chabrolienne soit effectivement beaucoup plus simple, (ou simplifiée par lui-même), plus directe, moins emphatique, avec quelque fois des coupures du texte qui pourraient incriminer les fidèles eux-mêmes et non les ennemis.

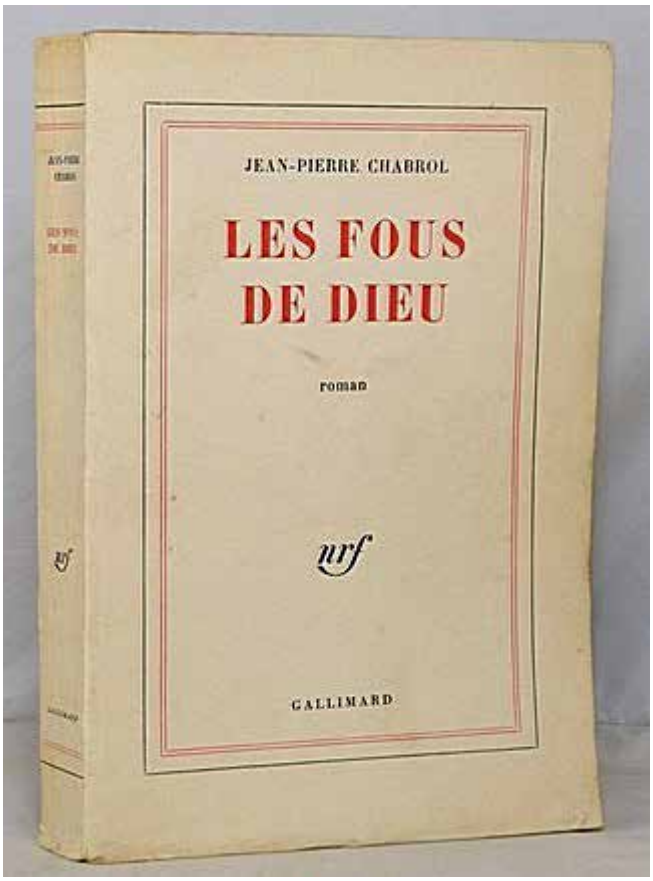

Les Fous de Dieu, première édition de 1961

18 Société biblique de France, version d'Ostervald révisée sous les auspices et la direction du comité de la société biblique de France. Parmi les collaborateurs de cette révision, de nombreux professeurs de théologie et des pasteurs, on reconnaît le nom du Wilfred Monod, à qui le pasteur Burnand de Vialas à consacré sa thèse. Burnand est connu pour avoir « *hébergé et caché des gens traqués par la Gestapo, a servi la résistance travaillant en liaison avec le bureau de presse et les papiers d'identité* » (comité militaire national de Libération) et organisé avec les autres pasteurs cévenols le refuge des juifs en Cévenne.

Deux citations seulement.

Référence	Texte des Fous de Dieu	Texte Bible de 1890
Psaumes LXXXIII	p. 61 … Ainsi ton orage, ô mon Dieu, les poursuivre de lieu en lieu, les épouvante ta tempête, leur face de honte soit teinte ! Soient de plus en plus éperdus, Troublés, honteux et mêmes perdus.	Ainsi poursuis les de ta tempête, épouvante-les par ton ouragan. Remplis leur face d'ignominie et qu'ils cherchent ton nom, ô Éternel ! qu'ils soient honteux, qu'ils soient épouvantés à jamais qu'ils soient rendus confus et qu'ils périssent !
Jérémie, XI, 1- Suite 4	Tu es trop juste Éternel pour que je conteste avec toi Je veux néanmoins t'adresser la parole sur tes jugements Pourquoi la voie des méchants est-elle prospère ? Jusqu'à quand le pays sera-t-il dans le deuil, Et l'herbe de tous les champs desséchés ? Les bêtes et les oiseaux périssent …	Tu demeures juste, ô Éternel, quand je conteste avec toi ; toutefois je parlerai de jugements avec toi. Pourquoi la voie des méchants prospère-t-elle ? Jusqu'à quand le pays sera-t-il dans le deuil et l'herbe de tous les champs sera-t-elle desséchée ? *À cause de la malice des habitants*, les bêtes et les oiseaux disparaissent.

En conclusion

Dans les trois années qui lui permettent de sortir du monde communiste dans lequel il a passé les quatorze années de jeune adulte enthousiaste (de 1944 à 1958), Jean-Pierre Chabrol, s'est posé la question de l'engagement, de la vérité de cet engagement et de la nécessité de la violence pour atteindre ses objectifs. Trois citations permettent d'approcher l'approfondissement de cette question, selon moi :

« *Je suis né pour un monde aux vérités d'une seule pièce, j'ai mis des années à découvrir cette complexité et je me perds dans la forêt vierge.* » Cette citation est extraite de son carnet préparatoire pour le « Bout Galeux » en 1953.

Dans un homme de trop, Roger Cogniot souligne que la question que se pose le commissaire politique est la suivante : Faut-il « *Être une brute dans l'immédiat pour la douceur des siècles à venir* » ?

Enfin, dans les *Fous de Dieu*, Samuel écrit : « *Is fecit cui prodest* (le criminel est celui à qui le crime profite) *alors dites-moi qui les fait, ces forfaits qui ne profitent à personne !* »

Dans son ouvrage plus tardif, *La folie des miens*, Chabrol revient sur ce passé et semble avoir tiré une autre conclusion : le drame d'une génération, la sienne, a été d'avoir connu le maquis, la libération, et la période stalinienne, l'enthousiasme assassiné :

« *Nous sommes des hommes dangereux, on ne sait jamais quand ça va ressortir et sous quelle forme, faut se méfier de soi-même. Ne plus jamais faire du mal aux autres, même pour leur bonheur ! Faut d'abord s'en rendre compte, avoir le courage de se l'avouer … Moi, désormais, je prendrai toujours mon chemin, le mien, rien que le mien. Égoïste, lance Dunkerque, mais il sourit.* »

En revanche, les Fous de Dieu autorisent Claude Gagnière[19], un ami de Chabrol à lui écrire ses remerciements :

« *Avec tes* Fous de Dieu, *où j'ai fait la connaissance de mon ancêtre Jean Huc dit Mazelet, je me suis senti assez fort pour affronter ma parpailloterie, ma cévenolitude et la (?) revendiquer. Tu as donné une existence à ce minuscule pays qui n'était pour des millions de gens qu'une tache blanche sur la carte et est en fait un pays de légendes en racontant simplement, passionnément les choses et des gens.* »

Jean-Pierre Chabrol avait déclenché la « cevenolitude » qui va enthousiasmer « le petit pays » avec sa trilogie sur *Les Rebelles*, réconciliant ainsi protestants et communistes et attirer les touristes. À sa lecture, au moment où Costas Gavras tournait *Un Homme de trop* dans les environs d'Alès (1966-67) je découvris moi-même que j'étais plus que plus (*mai que mai*) Cévenole…

19 Né à Alès en 1928, écrivain, ancien directeur de France Loisirs, décédé en 2003.

À Fraissinet-de-Fourques en 1793, le maire n'aime ni les arbres de la liberté, ni le curé constitutionnel

par Jacques Atger et Marie Clément [du Bac]

Qui ne connaît les arbres de la Liberté ? Le premier date de 1790, le curé de Saint-Gaudent (Vienne) fit transplanter un chêne jusqu'à la place du village.

Plantation d'un arbre de la liberté, Jean-Baptiste Lesueur,vers 1790 - 1791 Musée Carnavalet Paris.

La plantation des arbres de la liberté se faisait avec une grande solennité. Courant 1792, ce sont plus de plus de soixante mille arbres qui s'élèvent dans toute la France, entretenus par les habitants avec soin, la plus légère mutilation étant considérée comme une profanation. Il faut noter que beaucoup d'arbres furent détruits par les contre-révolutionnaires, qui les sciaient ou arrosaient leurs racines de vitriol pendant la nuit, bien que les lois punissent les auteurs de ces «attentats» avec la dernière sévérité (des condamnations à mort furent même prononcées).

C'est dans ce contexte (avril 1793) que se situe cet épisode : Fraissinet-de-Fourques, village catholique enclavé au milieu de communautés huguenotes, est divisé quant à l'implantation d'un arbre de la liberté, comme le montre cet extrait de la pétition « *de la pétition du citoyen Causse de Gatuzières faite au commissaire de la Convention nationale* » :

23 avril 1793
Dénonciation faite par les C^ens^ Causse et Delon

A vous citoyen Commissaire du Pouvoir constitué dans le département de la Lozère.

Citoyen,

L'incivisme le plus outré qui reigne dans le chef lieu de la commune de Fraissinet de Fourques et surtout dans le corps municipal est à son comble ou ça ferait un crime à soy même de ce le dicimuler davantage si grace à des moyens efficaces on ne parvenait à arrêter les progrès d'une aristocratie la plus manifeste et les dangers qu'elle pourrait entraîner.

En effet Citoyen la municipalité dudit Fraissinet notamment le maire ont favorisé les prêtres réfractaires, ils les ont autorisés à précher non seulement le fanatisme publiquement, en les écoutant eux-mêmes sans les dénoncer mais encore ils ont assisté à des messes segrètes célébrées tant dans l'église parrois-

siale que dans la maison curiale habitée encore par la même sœur et domestique du curé réfractaire. Le même maire a poussé plus loin le fanatisme. Il a déclaré hautement qu'il ne voulait point de prêtres constitutionnels les traitant insolament d'intrus qu'il ne les recevrait point dans la paroisse et mille autre propos abbominables.

Cette municipalité d'autant plus criminelle que répréansible a poussé plus loin sa perfidie et caractérisé l'infraction aux lois la plus révoltante d'avoir négligé jusques au jour de planter l'arbre de la liberté dans la paroisse mais après avoir été porté sur la place publique par plus de soixante citoyens revenant de leur erreur. Cette même municipalité instruite que des malveillans avaient coupé la tête de ce même arbre de la liberté la veille qu'il devait être planté n'ont pas daigné se plaindre d'un tel attentat ce qui le rend plus coupable à cet égard c'est de s'être reffusé à fournir le drapeau tricolore et les autres marques respectables dont il devait être orné.

Et doutant, Citoyen Commissaire que vous ne pouvez entendre de la susd plainte sans en être justement indigné. Les citoyens soussignés en vous faisant cette dénonce réclamant de votre autorité l'exécution des lois relatives à tant d'attentats. Et sans préjudice de la suspension qu'ils viennent soliciter auprès de vous les pétitionnaires contre cette municipalité rebelle ordonnent que l'arbre de la liberté sera planté sur lad place publique et ce aux frais et dépens de la veuve Mazauric l'une plus aristocratesse dud Fraissinet qui la fait coupé et de la municipalité qui la tollérée. Et ferez justice dans l'offre de prouver le cas y écéhant tous les faits dont s'agit. La foy de tout quoi ils ont signé la présente à Meyrueis le 23 avril 1793 l'an 2ème de la R. Française

Nota : On doit observer que ce qui doit faire regarder la municipalité complice de tous ces attentats, c'est la plantation d'un second petit arbre qu'elle fit successivement planter non sur la place publique mais dans un trou au cul de sac du dit lieu sans aucuns ornements mais seulement par dérision.

Causse juge et Delon

À la suite de cette pétition, une enquête est menée et d'autres citoyens témoignent, comme le montre ce deuxième document :

Cejourdui vingt troisième avril mille sept cent quatre vingt treize l'an 2e de la République française à la ville de Meyrueis devant nous Laurent Servière Commissaire de la Convention nationale pour le recrutement de l'armée au département de la Lozère

S'est présenté le citoyen David Causse l'un des signataires de la pétition au sujet de l'incivisme qui règne dans le chef lieu de la commune de Fraissinet lequel a déclaré sur sa conscience que sur les plaintes de certains habitants de cette commune sur le peu d'exactitude du maire de Fraissinet à exécuter, sur ce qu'il permettait aux parents du curé réfractaire d'habiter la maison curiale dans laquelle il voudrait que qu'on célébrat clandestinement la messe il fut fait une pétition au directoire du district de Meyrueis pour luy dénoncer cette infraction à la loy qu'il a oui dire que malgré les ordres du directoire, et au mépris de ses exhortations le maire n'a pas discontinué de tolérer les abus dénoncés.

Le déclarant ajoute qu'ayant rencontré le dit maire il y a environ trois mois que le chemin de gattuzières à fraissinet il lui demanda s'il avait encore fait sortir de la maison presbitérale les parents du curé réfractaire il lui répondit que non. Le déclarant lui observa qu'il convenait d'en accélérer l'expulsion soit pour obéir à la loy, soit pour faciliter l'entrée du curé constitutionnel qu'on se proposait de leur donner à quoi le maire répliqua qu'il ne voulait pas de prêtre constitutionnel comme étant des intrus et des Jurés, déclare aussi qu'étant à Fraissinet plusieurs citoyens se plaignirent de ce que le marche avait toléré la démarche incivique du mal intentionnés qui avaient mutilé l'arbre de la liberté qu'on se proposait de planter. Et que par décision le maire avait substitué un petit arbre sans attribution et dans un endroit retiré, qu'il vit lui-même le dit arbre annonçait l'incivisme du coopérateur et a signé Causse. Servière signé.

S'est aussi présenté Jacques Delon du lieu de Fraissinet qui a déclaré sur sa conscience qu'ayant exhorté le maire de Fraissinet à recevoir le curé constitutionnel et à se conformer à la loi il répondit qu'il ne voulait point de prêtre juré le regardant comme intrus, déclara en outre que les citoyens bien intentionnés de cette commune ayant préparé un bel arbre de la liberté, des ma -intentionnés en coupant la tête avant la plantation. Et que le maire n'a fait aucune réclamation à ce sujet, qu'il s'est borné à faire planter un petit arbre sans attributs et dans le lieu le moins apparent de la commune. Que cette affectation a affligé tous les bons citoyens ; le déclarant ajoute que les parens du curé réfractaire ont toujours habité et habitent encore la maison presbitérale et qu'il a ui dire que l'on y disait clandestinement la messe sans que le maire prenne aucun moyen pour éviter de pareils abus. Et a signé Delon Servière signés.

S'est encore présenté François Combemale du lieu de Fraissinet qui a déclaré sur sa conscience qu'il a oui dire publiquement que le maire de Fraissinet ne voulait pas de prêtres constitutionnels comme intrus et juré qu'il fait que les parens du prêtre réfractaire

habitent encore la maison curiale dans laquelle on dit qu'on a parfois célébré clandestinement la messe ; que l'arbre de la liberté que les bons citoyens se disposaient à planter a été coupé, et que le maire s'est borné à faire planter un petit arbre sans attributs. Et a signé Combemale Servière signé.

S'est aussi présenté Etienne Combemale du lieu de Fraissinet qui a déclaré sur sa conscience qu'il a oui dire publiquement que le maire de Fraissinet ne voulait pas de prêtre constitutionnel qu'il fait que les parens du prêtre réfractaire habitent encore la maison curiale dans laquelle il s'est dit clandestinement plusieurs messes par Saumade ancien curé de St Etienne de Valdonnès auxquelles il a assisté ainsi que le maire de Fraissinet et autres particuliers ; que l'arbre de la liberté qu'on devait planter ne l'a point été et qu'on lui a substitué un petit arbre sans attributs Et n'a su signer Servière signé

S'est enfin présenté Jean Boutal du lieu de Fraissinet qui a déclaré sur sa conscience que le maire de Fraissinet lui a dit plusieurs fois qu'il ne voulait point de prêtre constitutionnel que c'était des intrus et que la foi serait perdue si l'on croyait en eux, que les parents du prêtre réfractaire habitent encore la maison curiale dans laquelle il a oui dire publiquement qu'on célébrait clandestinement la messe et que le maire y assistait ; que l'arbre de la liberté que les bons citoyens avaient préparé n'a pas été planté, qu'on lui a coupé la tête, et que le maire s'est borné à faire planter un petit arbre sans attributs et dans un tout autre lieu que celui l'on voulait planter l'arbre qui a mutilé. Et n'a su signer Servière signé

S'est enfin présenté Antoine Pratlong du Veygalier paroisse de Fraissinet qui a déclaré sur sa conscience avoir oui dire au maire de Fraissinet qu'il ne fallait point de prêtre constitutionnel, que les arbres qui poussent à l'Aigoual deviennent grands sans entendre de messe, que les parents du prêtre réfractaire habitent encore la maison curiale dans laquelle il a oui dire qu'on célébrait clandestinement la messe. Et n'a su signer Servière signé

Collationné
Robert

Cette enquête et ces témoignages sont suffisants pour que les gendarmes viennent arrêter le maire, comme en témoigne ce procès-verbal :

Gendarmerie Nationale
Département de la Lozère, Procès verbal
Brigade Meyrueis

Ce jourdui vingt septième jour du mois d'avril mille sept cent quatre vingt treize l'an 2nd de la République française nous soussigné Jean Antoine Cancé brigadier de la gendarmerie nationale à la résidence de Meyrueis certifions qu'en vertu de la réquisition à nous remise par les Citoyens administrateurs du directoire du district de Meyrueis et de l'arrêté du Citoyen Servière commissaire de la Convention nationale dans le département de l'Ardèche et de la Lozère en date du 23 de ce mois, nous nous sommes transportés de suite au lieu de Fraissinet de Fourques accompagné d'un piquet composé d'un sergent et de huit grenadiers de la garde nationale dudit Meyrueis à l'effet d'arrêter le citoyen Prunier maire de la municipalité dudit Fraissinet et de le conduire en prisons de la ville de Meyrueis où étant arrivé à deux heures de relevée avons fait de très exactes recherches et perquisitions de la personne dudit citoyen Prunier tant dans sa maison d'habitation dudit lieu que dans un moulin lui appartenant, et autres différentes maisons dudit lieu qui nous ont été indiquées comme suspectes et en conséquence il ne nous a pas été possible d'arrêter le dit Prunier, qu'il nous a été dit par son épouse et autres personnes qu'il était parti dudit Fraissinet peu avant notre arrivée pour aller à Barre ou aux environs pour vaquer à ses affaires domestiques et n'ayant pu l'arrêter à cause de son absence nous avons requis les citoyens Mazauric et Plantier officiers municipaux dudit Fraissinet pour être présents à la vérification des papiers que le dit Prunier pouvait avoir chez lui lesquels ils ont été vérifiés par nous brigadier et sergent dudit piquet de grenadier. Toujours assisté comme ci-dessus avons fait des recherches et perquisitions dans plusieurs maison suspectes dudit lieu et des environs qui nous avaient été dénoncées, s'il n'y aurait aucun prêtre fonctionnaire public réfugié cherchant à troubler la tranquillité publique tant par des mauvais propos que des discours séditieux. Il nous a été assuré par les dits officiers municipaux soussignés qu'il n'en existe point pour le présent à leur connaissance dans la dite communauté. Et par conséquent nos recherches et perquisitions ont été infructueuses et ensuite nous sommes retirés dans l'auberge du citoyen Pratlong à l'heure de sept de la relevée pour y rédiger le présent procès verbal en présence des dits officiers municipaux ainsi que des susdits grenadiers pour servir et valoir ce que de raison. Fait double à Fraissinet de Fourques le jour mois et an que cy-dessus et sommes signés Cancé brigadier Lavabre Lavabre sergent Mazauric Plantier officiers municipals de Fraissinet de Fourques.

On ne sait ce qu'il advint. Il semble que le maire ait conservé ses fonctions et que les parents du curé réfractaire aient continué à habiter le presbytère.

Sources : AD 48 : Série U : 842U et 872U

On trouve de tout chez les notaires

Document transcrit par M. Cuche, envoyé par Olivier Poujol

Fin de l'année 1670 : Annotation des choses qui se sont passées en la courante année.

Dans les mois de janvier et février de ladite année 1670, l'hiver fut si rigoureux que la quantité de neige qui tomba, et après la glace, a donné la mortalité de tous nos oliviers de cette contrée et grande étendue de ladite province de Languedoc, et jusque proche de Montpellier, si bien que nous pouvons dire que la colombe ne put paraître dans le rameau d'olivier verdoyant comme elle fit lors de l'arche de Noé. Encore il endommagea la plus grande partie des vignes et blés en façon que la récolte fut grandement petite. Le Rhône se glaça en façon que les charrettes y passaient.[1]

Mais ce n'est pas le tout, au commencement du mois de mai de ladite année se leva un peuple sous les armes au Vivarais, conduit par le nommé Jacques Roure du lieu de la Chapelle, proche d'Aubenas, qui criaient fort, et ledit Monseigneur de Castre, Lieutenant du Roi au gouvernement de cette province, fut obligé pour le Roi de s'opposer à ces mutins et s'en alla au Bourg-Saint-Andéol avec des troupes. Même fut levée la milice, ce présent lieu de Laudun y envoya pour sa part dix soldats pour le service du Roi. Une compagnie des Suisses du Roi se saisit du château d'Aubenas où le peuple mutin faisait son assemblée. Ensuite le Roi envoya des troupes[2]*, même dix de ses mousquetaires, une compagnie de dragons qui firent l'assaut audit bourg, et dans le mois d'août ils furent commandés d'aller donner contre l'armée de Roure, lequel Roure, les voyant venir, prit la fuite et ses gens aussi. Roure se sauva, mais il fut pris et rattrapé au pas de Pied de Port, croyant de se sauver aux confins de l'Espagne. Mais il fut pris et conduit à Montpellier où il a été roué, son corps mis sur une roue, moi-même l'ai vu sur ladite roue, au grand chemin proche les justices dudit Montpellier. Sa tête a été portée à Aubenas et attachée à une tour des murailles. Tout cela fut fait dans le commencement du mois de novembre dernier. Il y a eu beaucoup du parti dudit Roure pendus et autres aux galères. C'est dire qu'il ne faut jamais, plutôt mourir que d'être rebelle à son Roi. Car notre bon Roi de France est notre souverain et notre soutien et l'aîné de l'Eglise. Vivons en bon chrétien et nous ne craindrons rien. Au Roi rendons hommage, car à considérer la fin des mutins est toujours malheureuse.*

J'ai voulu faire cette annotation pour servir d'exemple à l'avenir et d'être fidèle à son Roi, et prions Dieu pour sa santé et prospérité et de la Reine et pour tous les princes de sang royal et autres de sa cour.

Anagramme : Jaques Roure
qui sera roué

Fin de cette présente année 1670, priant le bon Dieu qu'il nous fasse la grâce de passer heureusement la prochaine 1671 et qu'il nous maintienne notre bon roi Louis quatorze Roi de France et de Navarre. Ainsi soit-il.

Signé : Gilles, notaire royal de Laudun (30).

Chez le notaire royal

1 Le terrible hiver de 1670 est la conséquence de la plus importante éruption historique connue de l'Etna du 11 mars au 15 juillet 1669 : plusieurs villages et des quartiers de Catane ont été détruits.

2 Les mousquetaires royaux venus réprimer la révolte du Roure étaient sous les ordres d'un certain Charles de Batz de Castelmore plus connu sous le nom de D'Artagnan.

Le poète avézol Laurent Cabanis (1785-1862)

par Madeleine Souche

Né et mort à Avèze (Gard), près du Vigan, c'est un poète oublié[1] qui doit à son gendre Victor Aragon[2], une étude sur ses poésies languedociennes insérées dans le tome V du recueil de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier[3] présentant partiellement son œuvre. Le registre factice d'Alphonse Falguière[4], conservé dans les archives du temple d'Avèze apporte aussi quelques éléments sur sa vie.

Des ancêtres négociants

Laurent Cabanis est issu d'une famille avézole protestante et aisée qui figure sur le livre des tailles de 1632/1633 pour 11 deniers[5]. La famille possédait une propriété, appelée *le Calcadis* dans laquelle les protestants d'Avèze se réunissaient à l'époque du Désert[6]. Ses ancêtres avaient « *jadis bataillé pour le seigneur d'alors comme le racontent les poudreuses chroniques dont M. de Montcalm garde le précieux dépôt dans ses archives de famille*[7] ». Un de ses ancêtres avait repoussé avec les arquebusiers de la garnison du château en participant au combat du pont d'Avèze contre les troupes envoyées par Henri de Montmorency pour prendre possession du château que le seigneur protestant d'Avèze, Jacques de Vabre, se refusait à livrer[8].

L'aïeul, Etienne Cabanis, négociant, avait trois enfants. Laurent Cabanis aimait « *à rappeler que l'abbé Raynal*[9]*, ami de son grand-père, était venu à Avèze, y chercher un refuge dans les années 1740. L'auteur de l'Histoire philosophique des deux Indes, selon le poète, en avait écrit plusieurs chapitres pendant son séjour « dans la chambre à laquelle son nom est resté*[10]*.* »

Étienne Cabanis, négociant, le fils aîné négociant aussi, marié avec Jeanne Coste le 4 novembre 1758 se noie en traversant le Tarn à Millau, intestat[11]. Son frère François et sa sœur Suzanne mariée à Rousset, de Sommières, se partagent les biens communs du père.

François Cabanis, lui aussi négociant en bas, épouse le 10 février 1755 Marie Lugagne fille du boulanger Lugagne du Vigan. Il est contemporain du célèbre abbé Raynal.

Le couple a deux enfants Raymond, négociant, marié à Nîmes qui a un fils capitaine et Laurent, le poète.

---

1 *Revue des langues romanes,* vol 105, université Paul Valéry 2001 : « Aragon donne en 1873 un article consacré à un poète cévenol inconnu (et qui l'est d'ailleurs resté) Laurent Cabanis. »

2 Victor Aragon (Millas (P.-O.) 1806 / Montpellier 1886) est né dans une bonne famille roussillonnaise. Voir sa biographie dans le *Dictionnaire des biographies roussillonnaises* de l'abbé Jean Çapeille, Marseille, Laffitte Reprints, 1978, p. 26-27.
Éduqué à Sorèze (Aude), abbaye bénédictine, fondée en 754 au pied de la Montagne Noire qui doit sa renommée au mode d'enseignement novateur qu'elle pratique dès le XVIIe siècle jusqu'à sa fermeture en 1991. Il commence sa carrière comme substitut du tribunal de Céret, puis procureur à Saint-Affrique (1843) et à Perpignan (1843), conseiller à la cour d'appel de Montpellier (1847) il poursuit son ascension dans la magistrature à Montpellier, à Chambéry. En 1877, il est appelé à siéger au Conseil général des Pyrénées-Orientales comme représentant du canton de Céret. Il était chevalier de la Légion d'honneur depuis l'année 1846 ; il est promu au grade d'officier en 1875. Il meurt à Montpellier, le 10 juin 1886, et il est inhumé à Avèze.
Magistrat, historien érudit du Roussillon, il a laissé plusieurs monographies et s'est aussi intéressé aux poètes roussillonnais : un poète catalan du XVIIe siècle, Vincent Garcia, le poète roussillonnais Pierre Battle et à l'œuvre de son beau-père.

3 1873 (p. 535-565) *Un poète cévenol, à propos de l'idiome languedocien : Laurent Cabanis*

4 Protestant avézol, ancien employé de l'enregistrement, puis chef de bureau de la sous-préfecture du Vigan, Alphonse Falguière est un érudit local important. Il a découvert, entre autres les *criées* de la baronnie d'Hierle et été nommé à l'unanimité associé correspondant de l'Académie de Nîmes en 1883. Il a recopié toutes les informations qu'il a trouvées, avant 1913, sur les protestants d'Avèze dans ce registre.

5 Registre factice. David Pelon, autre membre de la bourgeoisie locale ne verse que 10 deniers.

6 Registre factice.

7 V. Aragon, p. 542

8 V. Aragon, p. 542

9 Guillaume-Thomas Raynal (1713/1796) est un écrivain, penseur et prêtre français né à Lapanouse de Séverac (Rouergue). Il appartient à une famille liée au commerce international. Les négociants cévenols avaient des relations avec le Rouergue comme en témoigne le naufrage d'Étienne Cabanis dans le Tarn à Millau. En outre souligne Gilles Bancarel, *Raynal ou le devoir de vérité,* Paris, Honoré Champion, 2004, tout au long de sa vie, Raynal est très lié aux protestants qui sont alors les piliers du commerce international. Interdite en 1772, *l'Histoire des deux Indes* qui conteste le bien-fondé de l'esclavage et du colonialisme est à nouveau publiée par l'abbé Raynal dans une nouvelle édition en 1774 qui est immédiatement mise à l'Index par le clergé.

10 V. Aragon, p.543. « Il déroulait ainsi ses souvenirs comme une tradition de famille que sa muse a oublié de consacrer. »

11 Registre factice. En mai 1758, François Cabanis, marchand de bas et sa sœur Suzanne adressent à l'intendant, le comte de Saint-Florentin, un mémoire dans lequel ils rappellent que leur frère aîné, nouveau converti, s'est noyé en passant la rivière du Tarn à Millau. Nouveaux convertis « *ils craignent d'être attaqués à l'avenir sous prétexte de contravention aux édits et déclarations concernant ceux de la religion prétendue réformée* » et font remonter leur demande jusqu'au roi.

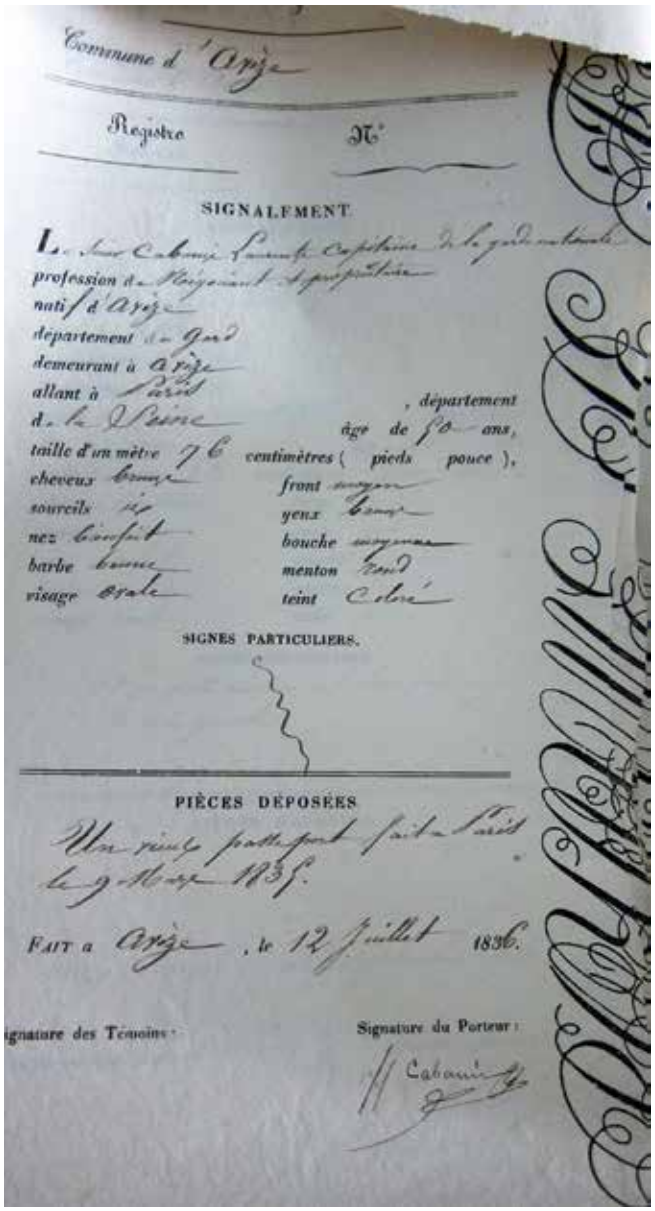

Commune d'Avèze

Registre N°

SIGNALEMENT

L. Laurent Cabanis Lieutenant Capitaine de la garde nationale
profession de Négociant et propriétaire
né à Avèze
département du Gard
demeurant à Avèze
allant à Paris
département de la Seine
âgé de 50 ans,
taille d'un mètre 76 centimètres (pieds pouce),
cheveux bruns — front moyen
sourcils id — yeux bruns
nez bien fait — bouche moyenne
barbe brune — menton rond
visage ovale — teint coloré

SIGNES PARTICULIERS.

PIÈCES DÉPOSÉES

Un vieux passeport fait à Paris le 9 Mars 1835.

FAIT à Avèze, le 12 Juillet 1836.

Signature des Témoins :

Signature du Porteur :

L. Cabanis

La vie de Laurent Cabanis

Il est né à Avèze le 5 juillet 1785 dans « *le riant village d'Avèze […] et, dans ce village une retraite hospitalière précédée d'un jardin et d'une cour que les acacias défendent des ardeurs du soleil […]* ». C'est la maison où il vivait, vieille comme le château qui est en face ; il épouse en 1813 Elisabeth Laporte qui appartient à une importante famille viganaise[12]. Le couple a une fille Suzanne Elisabeth, née à Paris le 1er janvier 1816. Sur son passeport intérieur[13], du 12 juillet 1836, Laurent Cabanis est mentionné comme ses ancêtres négociant et propriétaire. Il est capitaine de la garde nationale et il voyage entre Avèze et Paris où lui avait déjà été délivré un passeport car il a déposé « un vieux passeport fait à Paris le 9 mars 1835. »

12 Fille de Louis Laporte (1765/1813 et sœur de Félix Laporte (1798/1885) filateur, négociant, rentier. propriétaire au Vigan.

13 Archives municipales d'Avèze. 50 ans, taille 1,76 m, cheveux et barbe bruns, nez bien fait, teint coloré.

Dans la capitale il suit assidûment les cours de la Sorbonne et du Collège de France, surtout ceux de Cousin[14] et de Jouffroy[15]. Il avait même des rapports d'intimité avec Charles Comte[16], Cévenol comme lui.

Il fait de longues années de séjours à Paris où il fréquente un cercle de compatriotes méridionaux dont le savant Montpelliérain Marcel de Serres[17], en altérant à peine l'accent du Midi qui décelait tout d'abord son pays d'origine et d'affection.

Il est en correspondance avec Lamartine, Reboul[18], Charles Comte, Dunoyer[19] avec qui il est particulièrement lié.

Il est maire d'Avèze de 1848 à 1851. L'expérience lui inspire le poème moqueur et satirique *Un Mairo*. À la fin de sa vie il perd la vue et passe ses dernières années à Avèze où il meurt le 15 décembre 1862 à 78 ans entouré de sa femme et de sa fille. Sa veuve Elisabeth, elle, meurt dans sa maison d'Avèze le 9 janvier 1875.

Sa fille a épousé[20] le magistrat Victor Aragon qui a été nommé procureur du roi à Saint-Affrique en 1839. Le couple a un fils, Laurent Victor Georges, né le 27 décembre 1841 dans cette ville, qui fait une belle carrière loin des Cévennes[21]. Il vend toutes les propriétés qu'y possédait la famille Cabanis[22].

14 Victor Cousin, philosophe et homme politique français, académicien, ministre né le 28 novembre 1792 à Paris et mort le 14 janvier 1867 à Cannes. Professeur à la Sorbonne (1815/1821) et (1820/1855).

15 Théodore Jouffroy, né aux Pontets (Doubs) en juillet 1796 et mort à Paris en 1942 à 45 ans, est un philosophe et homme politique français. Il développe au début du XXIe siècle la question psychologique au sein de l'école éclectique française dirigée par Victor Cousin.

16 Charles Comte, né à Sainte-Enimie (Lozère), 1782- 1837, économiste et avocat français, membre de la Chambre des députés et de l'Institut

17 Marcel de Serres (Montpellier 1780/1862), descendant d'Olivier de Serres, géologue, naturaliste, professeur de minéralogie et de géologie à la Faculté des Sciences de Montpellier il a inauguré ainsi la première chaire de France consacrée à cette spécialité.

18 Marcel de Serres (Montpellier 1780/1862), descendant d'Olivier de Serres, géologue, naturaliste, professeur de minéralogie et de géologie à la Faculté des Sciences de Montpellier il a inauguré ainsi la première chaire de France consacrée à cette spécialité.

19 Charles Dunoyer (20 mai 1786 à Carennac (Lot) - 4 décembre 1862 à Paris) juriste et économiste français. Il fonde, en 1814, avec Charles Comte le journal libéral *Le Censeur* et contribue à plusieurs revues, dont la *Revue encyclopédique* et le *Journal des économistes*.

20 Charles Dunoyer (20 mai 1786 à Carennac (Lot) - 4 décembre 1862 à Paris) juriste et économiste français. Il fonde, en 1814, avec Charles Comte le journal libéral Le Censeur et contribue à plusieurs revues, dont la Revue encyclopédique et le Journal des économistes.

21 Georges Aragon (Saint-Affrique 1841-Montpellier 1903) Enseigne de vaisseau, sous-préfet de Prades, chevalier de la légion d'honneur (2/7/1871), décédé à Montpellier à 61 ans.

22 Registre factice.

L'œuvre littéraire

Victor Arago est un magistrat lettré qui s'intéresse à la poésie[23]. Il est heureux de découvrir tardivement « *(hélas ! il vivait encore) dans un pli des Cévennes, caché dans son ermitage […] une de ses heureuses natures qui savent jeter sur les tristesses de la vie les fleurs et les diamants du poète.* »

Cabanis écrit aussi en français : « *la muse française n'est pas rebelle au poète cévenol.*[24] »

En 1835, quand le bruit de la mort de Lamartine court, il écrit le poème *La mort du poète* auquel Lamartine, qui avait plusieurs fois encouragé le talent de Cabanis, répond : « *…vous venez de m'adresser des vers qui sont une des plus magnifiques distinguées épitaphes qu'un tombeau puisse recevoir.* »

« *Il parlait admirablement sa langue maternelle, jamais oubliée malgré les longues années de son séjour à Paris.* » Pour V. Arago, Cabanis rivalise dans ses vers patois (sic) avec les poètes de la langue d'oc[25].

Il aimait les sujets spéculatifs ; dans *Lo brès del mounde,* en vers languedociens et en français, « *il déploie une grande richesse d'imagination et s'élève jusqu'aux plus hautes régions de la morale et de la métaphysique.* »

Mais, selon V. Aragon, il réussit mieux quand il peint les mœurs cévenoles. « *C'est une poésie familière qui peint et caractérise les diverses populations dont Le Vigan est le centre. Le Joc de Quillos est en raccourci un tableau complet où chaque coutume de la contrée qu'il habitait est vivement crayonnée d'un trait sûr et hardi.* »

Ses opinions conservatrices sont bien lisibles dans sa sortie poétique *Los Portogiaros et los Acabairos* (Les partageux et les mange-tout).

> Selon V. Aragon, « *Les doctrines socialistes que les journaux distillaient, alors, et dont la tradition n'est malheureusement pas perdue, excitèrent la verve de notre poète. Lui aussi voulait détourner les habitants des campagnes de s'abreuver à cette source empoisonnée. Il défendait à sa manière les principes fondamentaux de toute société civilisée contre des attaques sauvages, de même qu'il célébra, peu après, la grandeur de la France et la gloire de ses armes.* »

L'Echo des Cévennes[26] publie ses poésies. En 1857, son contemporain Angleviel, dans une longue poésie versifiée chante ses mérites dans le journal.

[…] Daigne donc m'enseigner où tu trouves la rime,
Tu n'as qu'à commander on la voit obéir.
….
Tu as vraiment reçu le don de poésie,
Et tu joins à cet art, le talent, le génie ;
Outre l'instruction qu'on peut t'avoir donné,
D'un esprit transcendant le ciel t'a couronné.
À l'homme quelquefois la science est funeste,
Mais l'on ne voit chez toi qu'un écrivain modeste ;
L'orgueil de tes écrits ne perce nulle part,
Pour toi la modestie est un ferme rempart.
[…]
À t'entendre parler, tu dis ne rien savoir,
Mais ton instruction est bien facile à voir ;
Tu possèdes à fond la fable et l'histoire,
Etant jeune tu dus bien orner ta mémoire,
C'est un livre vivant de tous les faits divers,
Les muses t'ont prêté le moule des beaux vers,
Dans tes rimes l'on sent la douce mélodie,
Tout est assaisonné de grâce et d'harmonie…

Il a un auditoire ami. Son épouse est une « *personne distinguée qui a réuni pendant de longues années la bourgeoisie d'Avèze dans ses salons*[27]. » Dans la cour de sa maison, en automne il récitait quelques-unes de ses compositions languedociennes, *Lo tempesto, Los Portogiaros et los Acabairos, Lo rodo de lo Mouort…*

Si V. Aragon admire sa verve et son naturel, la vigueur de l'expression, il reproche à ses compositions d'être d'un premier jet, à L. Cabanis de ne revoir son ouvrage qu'une seule fois. Et à la fin de sa vie, devenu aveugle, il compose ses vers « *qu'il confie à sa mémoire, retourne de son mieux mentalement et s'efforce ensuite de les réciter ; c'est un double travail qui l'épuise et lui fait perdre le sommeil.* »

V. Aragon, son gendre, voulait à travers son œuvre chanter les louanges de la langue d'oc « *naïve, pittoresque, originale, capable par la richesse de son vocabulaire de suppléer à l'indigence du vocabulaire français.*[28] » Son article a pour but de défendre l'idiome languedocien[29] et

23 Il publie dans le même volume de 'l'Académie des sciences et lettres de Montpellier, p. 373/394, *Un poète roussillonnais ; Pierre Battle* qui écrit son œuvre en français.

24 V. Aragon.

25 Aragon cite Mistral, le marquis de La Fare-Alais, Jasmin, Roumanille, Bigot

26 Hebdomadaire publié au Vigan.

D'un esprit transcendant le ciel t'a couronné.

27 Registre factice.

28 *Revue des langues romanes, op. cit.*

29 « Les patois sont des langues vaincues. Cette sentence dédaigneuse ne sera pas acceptée sans protestation. […] Non, le patois n'est pas vaincu, il est détrôné en tant que langue officielle mais les populations du Midi n'ont garde de l'oublier […]. Les lettrés eux-mêmes seraient bien fâchés de ne pas lui faire des emprunts à la façon de Montaigne : " Où le français ne peut atteindre, le gascon y arrive. " »

non de mettre en valeur une production poétique restée largement manuscrite qu'il ne présente qu'incomplètement[30] et dont l'auteur, dit-il, « avait une ambition modeste et paraissait donner à ses productions un retentissement proportionné. »

Extraits

Brès del mounde.

Mais digas-mi, grand Diou! que debendro mo tramo ;
Que debendron mous jours, que doboudrô moun âmo?
Serò-t-ello l'encens quand es mort lou parfum
Serò-t-ello lou floc estoufat per lou fum ;
Serò-t-ello uno enigmo impoussiblo à comprendra ;
Serò-t-ello un phœnix que renaï de so ceudro ;
Serò-t-ello lo bido oprès qu'aurai' cugat ;
Serò-t-ello zéro?.... — Taïse-ti, renégat !
Lous astres despengiacs bendron tusta lous sères.
Lous sourels debendron de pâlos réverbères,
Lo coumeto aloungado une couetto de rat,
Et lo luno blonquasso un mourre mascarat,
Pu léou qu'uno soulo âmo, uno uniquo, uno soulo,
Tombo dins lou néant ol foun de la grando oulo[31] !

Lo tempesto

Obez-ti jomai bis per dessus bostro testo
S'espondi lou montel de lo negro tempesto ?
Lous nious embé lous nious, l'uno l'aoutro detras,
Sembloun païsse dins l'air coum'un gran troupelas ;
L'escurisino naï jous lou soumbre occotage,
Lou jour s'estobonis, lou ciel perd soun visatche ;
Lou sou deben escu pu negro qu'un cremal,
Lo nuech regno per tout, en omoun, en obal,
E lou gran montelas que so patto despleg
Occato lo clortat jous soun voilo de peguo[32].

Los Portogiairos et los Acabairos

[...] Quant lou diable ausiguet de quante bessounado
Lo terro miejo baugio ouabo estre occouciado,
Boundigué de bounhur, è lou biel Sotonas
Cridet très cops: bravo! quillat sus soun brazas.
O so voués lous domnats è lous demouns en cuolo
Entounèron lou ciant de lo caramagnolo,
E chacun, siegué jouino ou biel como Sara,
Foguet brounzina l'air del fomos : ça-ira !
Plain-ciant de Lucifer, offrouso morseilléso
Qu'inbenta Belzebuth sus so braso tobeso.
E coumo un poussedat s'esclomet lou cournut :
Lou gran jour de l'oufer es ò lo fi bengut ![33]

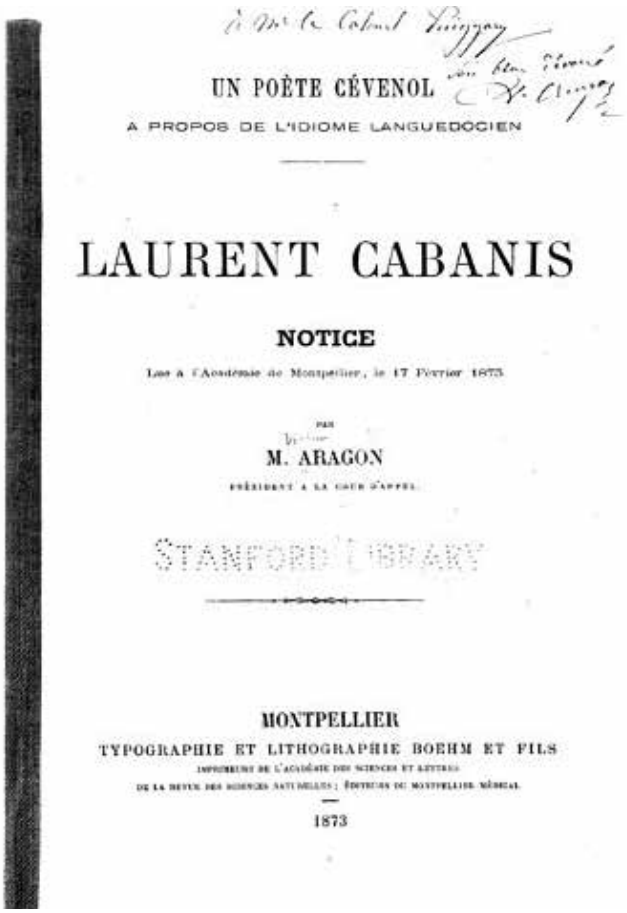
UN POÈTE CÉVENOL
A PROPOS DE L'IDIOME LANGUEDOCIEN

LAURENT CABANIS

NOTICE

Lue à l'Académie de Montpellier, le 17 Février 1873

par
M. ARAGON
PRÉSIDENT A LA COUR D'APPEL

STANFORD LIBRARY

MONTPELLIER
TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE BOEHM ET FILS
1873

Note lue à l'Académie de Montpellier le 17 février 1873 par Victor Aragon au sujet des poèmes languedociens de Laurent Cabanis.

30 V. Aragon précise : « J'ai trouvé, parmi ses manuscrits en vers languedociens, un exposé du système de Lucrèce, une pièce humoristique sur l'origine de la lumière et du vin »,

31 Les traductions sont données par V. Aragon.
Mais réponds-moi, grand Dieu! que deviendra ma trame;
Que deviendront mes jours, que deviendra mon âme ?
Sera-t-elle l'encens quand est mort le parfum ;
Sera-t-elle le feu par la fumée éteint ;
Sera-t-elle une énigme impossible à comprendre ;
Sera-t-elle un phénix qui renaît de sa cendre ;
Sera-t-elle la vie après mes yeux fermés ;
Sera-t-elle zéro? Silence! renégat :
Les astres décrochés viendront heurter la terre
La comète une queue empruntée au raton,
Et la lune un museau barbouillé de charbon
Plutôt qu'une seule âme, une unique, une seule,
Tombe dans le néant de la cuve sans fond !

32 *Avez-vous jamais vu, menaçant votre tête,*
S'étendre le manteau de la noire tempête ?
La nue avec la nue, à la file passant,
Semblent paître dans l'air comme un troupeau puissant ;
Les ténèbres se font sous le sombre nuage :
Le jour s'évanouit, le ciel perd son visage.
Le sol devient obscur et plus noir qu'un charbon.
La nuit règne partout, en haut, dans le bas-fond:
Et l'immense manteau que sa droite déploie
Efface la clarté sous son voile de poix...

33 *Quand le diable entendit de quelle bessonnée*
La terre à moitié folle allait être accouchée.
Il bondit de bonheur, et Satanas, tout fier,
Cria trois fois: bravo ! dressé sur son brasier. . . .
A sa voix, les damnés que le démon enrôle
Entonnèrent le chant de notre carmagnole.
Et chacun, fût-il jeune, ou vieux comme Sarah.
Fit retentir dans l'air le fameux: « ça ira ».
Plain-chant de Lucifer, horrible Marseillaise,
Qu'inventa Belzebuth ruminant sur sa braise,
Et comme un possédé l'encorné s'écria :
Au grand jour de l'enfer à la fin nous voilà !. . .

À lire, à consulter

Jacqueline Llorens-Diaz, ***Si Saint-Privat-des Vieux m'était conté...*** édité par la commune de St-Privat-des-Vieux, 2009, 20 euros. Des origines au chemin de fer, les recherches ont été menées par Jacqueline Llorens-Diaz et Louis Chazalon pour illustrer quelques aspects de la vie de la commune. Cet ouvrage nous a été remis par Philippe Ribot maire de St-Privat lors de notre assemblée générale dans cette commune le 26 août dernier.

Odon Abbal, ***L'école militaire préparatoire de Saint-Hippolyte-du-Fort (1886-1934),*** Les amis de Clio, 2018, 20 euros à se procurer aux Amis de Clio 36 Cours Gambetta, 30170 St-Hippolyte-du-Fort. L'école des enfants de troupe a été hébergée pendant 50 années. D'où venaient ces élèves ? Quels furent leurs destins et comment la population locale les accueillit-elle ?

Une histoire extrêmement documentée et référencée (avec index des noms) qui en fait le livre complet et de référence de cette école.

Madeleine Souche et Bernard Martin, ***L'industrie des pierres lithographiques dans le Gard et dans l'Hérault, du XIXe au XXe siècles, une industrie disparue,*** aux éditions Lacour, 2019, 20 euros.

Il faut des calcaires particuliers pour faire des pierres destinées à la lithographie qui servaient aux imprimeurs et encore de nos jours aux artistes lithographes. Cette étude abondamment illustrée retrace le parcours de quelques entreprises du bassin du Vigan. Dommage toutefois que l'éditeur ne prenne pas plus soin de son édition…

Richard Bousiges, ***En Cévennes, les mines autour de Saint-Florent,*** éditions de La Fenestrelle, Brignon 2019. 20 euros.

Un ouvrage complet sur les mines de la vallée de l'Auzonnet. L'auteur, pour ce travail très documenté, aborde aussi bien les aspects historiques et politiques, le glissement d'une économie jusqu'alors majoritairement paysanne vers une véritable industrialisation de la vallée. Chaque concession est racontée dans son évolution puis son déclin. Une deuxième partie met l'accent sur les aspects humains, quotidiens, travail du mineur au fond des galeries ou au jour, le recrutement, la pénibilité et les accidents qui vont peu à peu faire évoluer la législation sur les conditions de travail. Une longue troisième partie développe les sujets liés au fonctionnement paternaliste des employeurs, l'emprise de la mine sur la vie des familles qui déclenchera des mouvements politiques, syndicalistes, des luttes sociales avant et après les deux dernières guerres. Au-delà de cette histoire ouvrière apparaissent des données sociologiques liées à un important apport de populations venues d'ailleurs et qui feront souche dans la vallée. À souligner, une iconographie nombreuse et très variée qui enrichit l'ouvrage de photos, de tableaux, de dessins, mais aussi de documents, plans des concessions, statistiques, portraits…

Nous avons reçu

Hugenotten, n° 83, Jahrgang n° 3/2019. Articles en langue allemande avec une majorité d'articles concernant la ville de Potsdam.

• Comment les colons français sont devenus citoyens de Potsdam (par Sike Kamp).

• « *Ainsi suis-je le fils d'un réfugié français* » Par Silke Kamp, article dans lequel il est question d'un conflit syndical dans une savonnerie.

Cahiers du Centre de généalogie protestante, n° 146, 2e trimestre 2019.

Aucun article ne concerne les Cévennes.

Cévennes Terre de Lumière

• Léonce Verny, un Albenassien injustement méconnu (Par Roland Comte et Alain Chevalier).

• Église Saint-Pierre de Joyeuse (par Roland Comte)

Autres articles sur Aubenas et Joyeuse (mausolée de Drôme Laveyrune, Canal de Baza, mise au jour du couvent des cordeliers à Aubenas, le château).

Patrimoine de Sauve Carnet n° 2 Les épidermes des façades, décors, enduits et peintures à la chaux. Par Jean Jacques Algros et Hélène Dubois.

Un numéro dédié aux protections de la maçonnerie des tours, remparts, portes, parements, les «passées de toitures», décors de façades…

Les cahiers du Haut Vidourle n° 30 – juillet 2019.

Le castellas de Corconne par Thierry Ribaldone

Louis Carteirac (1865 – 1918) par Sylvie Carteirac – Crégut.

Les environs de Saint-Hippolyte-du-Fort – Transcription d'un article de Louis Carteirac.

Poème à un jeune martyr gardois (février 1944) par Odon Abbal.

La règle de trois au début du XIXe siècle par Bernard Schira.

Moulin des Claris , document 1889.

Les recettes du monastère, ouvrage collectif coordonné par Frère Jean, monastère orthodoxe (Skite Ste Foy) à Saint-Julien-des-Points.

Le Journal du Groupe d'Histoire en Cèze-Cévennes sous forme électronique. N° 6 année 2019. Ce groupe d'histoire est présidé par Pierre Chante.

• « John Holker » par Brigitte Martinez-Mayenobe (un Écossais qui à l'appel des États du Languedoc établit de nombreuses propositions pour améliorer la filière élevage, laine, manufacture et tissage).

• « Les demoiselles de St-Cyr », par Sylvie Bonhomme (une Saint-Ambroisienne a été pensionnaire de cette institution).

• « La maison des notaires à Rivières de Theyrargues » par Monique de Luca.

Vous trouverez ce journal sur notre site à l'onglet associations amies.

Causses et Cévennes, n° 3-2019, consacré à Deligny et les enfants autistes (de 1959 à nos jours) au sommaire :

• Patrick Cabanel, « Deligny, Janmari et les autres, une aventure dans les Cévennes dans les années 1950-1979 et au delà » illustré de nombreux dessins et peintures des enfants…

• Jacques Lin, « la vie de radeau, les débuts de l'aventure »

• Deux lettres de Fernand Deligny à François Truffaut, novembre 1968

• Fernand Deligny, « ce silence-là ou le mythe du radeau ».

• « Empreintes de dinosaures en vallée du Tarnon », Marc Lemonnier.

De serres en valats, revue du Parc national des Cévennes n° 46 - juillet 2019 avec un dossier spécial sur les bâtisseurs à pierre sèche et lauze.

Généalogie en Cévennes, n° 125-Août 2019.

• La commune de Saint-Jean-de-Crieulon , la troisième partie d'un travail réalisé par Jacques Deschard

• Généalogie des Paris 3e partie par Cécile Clément et Reine Duigou

• Autre article de Reine Duigou sur une l'histoire d'un arrière-grand-père un peu gangster et rancunier, du côté de Saint-André-de-Lancize / Saint-Germain-de-Calberte.

Si vous avez connaissance
d'une intéressante publication locale
sur le patrimoine cévenol,
une manifestation culturelle, une conférence,
une exposition…

N'hésitez pas à nous le signaler
à l'adresse contact@cevenols.fr !

---

9 770335 626008

POUR TOUT RENSEIGNEMENT : contact@cevenols.fr - Tél. 07 81 88 88 36.
Toute correspondance : LCC Font-Vive – 3 Grand-Rue – 30450 GÉNOLHAC